



Rn PAT

Réseau national
des Projets Alimentaires Territoriaux

Juillet 2019



RAPPORT DE STAGE

La coopération internationale des gouvernements locaux en matière alimentaire

Soisic Ollion

Introduction	4
1. Contexte international	4
2. Objet de l'étude.....	4
3. Méthodologie	6
Les dispositifs de coopération internationale	9
1. Les jumelages	10
2. La coopération décentralisée	11
3. Les actions de rayonnement international	14
4. Les programmes européens.....	14
5. Les réseaux européens ou internationaux.....	17
6. L'animation locale	18
Analyse transversale des entretiens.....	21
1. Changer son fonctionnement.....	21
2. Une action de communication politique.....	24
3. Les problématiques spécifiques aux espaces transfrontaliers.....	25
4. Quel travail en commun avec les chambres d'agriculture sur la question internationale ?.....	26
5. Les freins à la coopération identifiés :.....	26
Initiatives de coopérations internationales au sein des territoires	29
1. Aix-Marseille Provence Métropole.....	29
2. Angers Loire Métropole.....	32
3. Communauté de communes de la Région d'Audruicq.....	34
4. Grand Besançon	36
5. Grand Lyon	39
6. Grenoble Alpes Métropole	42
7. Métropole Européenne Lilloise	46
8. Montpellier Méditerranée Métropole	48
9. Mouans-Sartoux	50
10. Nantes Métropole	53
11. PETR Grand Clermont – PNR Livradois-Forez	56
12. PNR Lubéron	58
13. PNR Scrape-Escaut.....	60
14. Pyrénées Catalanes	62
15. Rennes Métropole.....	64
16. Terre et Cité.....	66
17. Toulouse Métropole	68
Typologie globale	70

Conclusion générale.....	74
Annexes.....	75
ICLEI-RUAF : International Council for Local Environmental Initiatives, associé à la fondation RUAF Resource Centres on Urban Agriculture and Food Security pour le groupe de travail sur l'alimentation.	78
Bibliographie.....	80

Introduction

1. Contexte international

En 2015, plus de 100 villes du monde entier ratifient la charte de Milan et s'engagent ainsi à développer des politiques alimentaires durables. Les villes, qui concentrent consommateurs, activités économiques et lieux de décision, sont en effet au centre des problématiques de développement durable et notamment alimentaires, d'abord en ce qu'elles doivent assurer l'approvisionnement des marchés urbains, mais aussi parce que les politiques alimentaires sont liées à bon nombre de politiques urbaines. Aménagement, transports et logistique, santé et éducation sont autant de domaines que l'alimentation concerne et dans lesquels les autorités locales, en tant qu'acteur collectif, ont un rôle à jouer. Plus largement, les gouvernements locaux ou autorités infra-étatiques s'inscrivent ainsi dans la dynamique de développement durable prônée par les Nations Unies à travers les Objectifs de Développement Durable « Faim Zéro », « villes et communautés durables » ou « consommation responsable ». Ils se saisissent de la thématique pour en faire un axe de développement urbain durable en créant des instances de gouvernance inédites, comme les Food Policy Council nord-américains (Toronto), les Local Food Partnerships au Royaume-Uni (Bristol) ou les Projets Alimentaires Territoriaux en France. Chaque collectivité développe un savoir-faire sur son territoire et engage une démarche de transition vers des systèmes alimentaires durables.

Les gouvernements locaux disposent de leviers pour agir sur l'alimentation sur leur territoire (planification foncière, restauration scolaire...) qui ne sont pas les mêmes que ceux des États : en cela ils peuvent porter une voix différente sur les questions alimentaires à l'international. Mais porter les questions alimentaires à l'international signifie également échanger avec d'autres territoires, partager des compétences. Dans ce contexte, la coopération décentralisée entre collectivités constitue un levier de la transition alimentaire en permettant aux moins avancées de bénéficier d'expériences d'autres territoires plus avancés. Comment qualifier ces échanges d'expériences ? Quelle influence ont-ils sur les projets alimentaires locaux ?

2. Objet de l'étude

La question du lien entre coopération décentralisée et politiques alimentaires locales a fait l'objet d'un stage entre janvier et juillet 2019, dont les résultats sont exposés dans le présent rapport. Hébergé par l'association Terres en villes¹, le stage s'inscrit dans le cadre des travaux du Réseau National des Projets Alimentaires Territoriaux (RnPAT), saison 2. L'axe 5, intitulé « Contribuer à la cohérence de la politique alimentaire aux différentes échelles et entre territoires », vise à accroître la reconnaissance du rôle des gouvernements locaux dans la politique alimentaire mondiale grâce à la coopération décentralisée. Comment les territoires échangent-ils entre eux et quelle est la portée, politique et locale, de ces échanges ? Les territoires

¹ L'association, co-pilote du RnPAT, a pour objet de réunir les collectivités locales, les chambres d'agriculture et chambres consulaires, et autres acteurs locaux des politiques d'agglomération et de métropole en faveur de l'agriculture, de l'alimentation, de la ruralité, de l'activité forestière et des espaces naturels, agricoles et forestiers.

impliqués dans un PAT le sont-ils aussi à l'international ? Il s'agit de faire un état de l'art des coopérations internationales des agglomérations engagées dans un PAT afin de répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dispositifs réglementaires qui permettent aux agglomérations de développer des partenariats avec des collectivités étrangères sur le sujet alimentaire ?
- Quels sont les territoires qui se saisissent de ces dispositifs pour mener des projets de collaborations internationales dans le domaine alimentaire ?
- Comment ces projets peuvent-ils contribuer au développement des politiques alimentaires du territoire ?

Après de premières recherches, nous avons constaté que peu d'actions dans la feuille de route des PAT sont fléchées vers l'international, nous avons donc élargi notre étude à l'ensemble des politiques agricoles et alimentaires menées par une collectivité, c'est-à-dire de « projets dans lesquels est impliquée significativement la collectivité locale en charge du projet de territoire, intégrés au projet global de territoire, qui ont vocation à concerner tous les domaines de l'alimentation, avec une gouvernance multi-acteurs et une responsabilité bien définie de la collectivité locale chef de file »². Une attention particulière est toutefois portée tout au long de l'étude au dispositif PAT réglementaire, tel que défini par la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 13 Octobre 2014.

Nous nous sommes également penchés sur la nature des coopérations. Le terme de coopération décentralisée couvre en réalité plusieurs dispositifs d'échanges internationaux. La coopération décentralisée est définie par le ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères et est inscrite dans le Code général des Collectivités Territoriales comme « toutes les formes de coopération que les collectivités territoriales françaises ou leurs groupements peuvent développer avec des autorités ou des collectivités locales étrangères, dans le respect des engagements internationaux de la France. »³. Depuis 2014, on parle plutôt d'action extérieure des collectivités territoriales (AECT), qui peuvent « mettre en œuvre ou soutenir toute action internationale annuelle ou pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire ». Nous choisissons ainsi de parler, sous le terme de « coopération décentralisée », de toutes les formes de collaboration internationale au niveau infranational. Les collectivités territoriales françaises disposent ainsi d'un panel de dispositifs d'échange internationaux, regroupés par Elise Garcia⁴, et dont la coopération décentralisée fait partie : les actions de rayonnement international, l'animation territoriale, la mise en réseau, la participation à des projets et programmes internationaux et la coopération décentralisée. Le sujet a donc été élargi à l'ensemble des dispositifs d'action extérieure des collectivités territoriales.

² Publication RnPAT, *Co-construire votre projet alimentaire territorial, repères et points de vigilance*, juin 2018

³ article L-1115 du CGCT

⁴ Garcia E. *L'action internationale des collectivités territoriales : un outil de développement des territoires français?.* Géographie. Université de Cergy Pontoise, 2013.

3. Méthodologie

a) Le contexte international de la question alimentaire et les principaux acteurs

Nous avons d'abord effectué des recherches sous forme d'analyse de la littérature sur la coopération décentralisée, sur les dispositifs d'échanges internationaux et sur les projets portant sur la question alimentaire (documents cadres, rapports parlementaires, mémoires). Nous avons ainsi identifiés à la fois les acteurs – clés de la coopération décentralisée en France, mais aussi les réseaux internationaux impliqués dans ces échanges. Les publications de ces réseaux, comme celles d'Eurocities, ICLEI, C40, CGLU ou celles des fondations comme la Fondation Carasso ou la fondation RUAF nous ont permis de dresser un panorama des déclarations cadres et des plaidoyers importants. Les recherches visent également à identifier les dispositifs qui permettent les échanges internationaux sur la question afin de pouvoir élargir le champ de recherche. Ce premier temps de stage a aussi été l'occasion de repérer les personnes ressources sur la prise de conscience des institutions des enjeux alimentaires. Nous avons approfondi ce diagnostic général par une dizaine d'entretiens auprès de chercheurs et de têtes de réseaux (voir annexe A), pour cadrer la recherche et bénéficier des résultats des travaux antérieurs. Nous avons pu échanger avec des chercheurs, des membres de la FAO⁵, mais aussi des têtes de réseaux nationaux (France Urbaine, Association des Régions de France). Au terme de cette phase de cadrage, nous disposons des dispositifs d'échanges internationaux à la portée des collectivités territoriales françaises et des principaux acteurs des coopérations internationales en matière agricole et alimentaire.

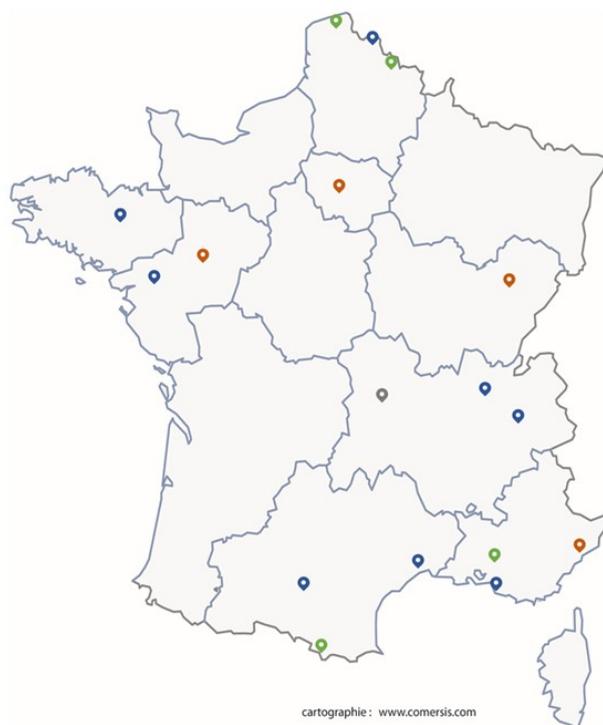
b) Les territoires terrains

Nous avons dans un second temps établi la liste des territoires à étudier, sélectionnés au sein de la liste des territoires répertoriés par le RnPAT et au sein des agglomérations Terres en Villes, afin d'évaluer la mise en place de ces dispositifs par les territoires. Nous les avons classés selon des critères d'activité internationale afin de déterminer lesquels menaient une activité internationale en lien avec l'agriculture et l'alimentation. Les critères sont les suivants : les villes ou agglomérations signataires du Milan Urban Food Policy Pact (MUFPP), les territoires membres de réseaux de gouvernements locaux et de réseaux internationaux et de réseaux liés à l'agriculture et à l'alimentation, les territoires qui mènent des coopérations décentralisées et sur l'agriculture, les territoires qui font appel aux fonds européens pour financer leur PAT et les territoires frontaliers (voisins d'une collectivité étrangère, considérés comme terrain favorable aux coopérations). Les communautés de communes, d'agglomération, les métropoles ou espaces à dominante rurale qui cumulaient deux ou plus de ces critères ont constitué nos terrains. Il y a toutefois un biais dans le choix des terrains dû au fait que les informations dont nous disposions étaient celles qui se trouvaient sur les sites internet des collectivités ou provenaient de l'expérience des membres de Terres en villes. Nous avons ainsi analysé les politiques internationales en matière d'alimentation de 17 territoires, répartis selon la classification de l'INSEE⁶ entre métropoles, communautés d'agglomération et communautés de communes. Des territoires, qui présentaient des exemples intéressants de coopération internationale en matière alimentaire, ont nourri la réflexion mais ne font pas partie des terrains : Strasbourg et le Conseil Général des Hauts-de-Seine.

⁵ Organisation de Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

⁶ <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definitions>

Territoires étudiés



Légende :

Métropoles : Aix-Marseille, Grenoble, Lille, Montpellier, Lyon, Nantes, Rennes, Toulouse

Communautés d'agglomération : Besançon, Mouans-Sartoux, Terre et Cité (3 agglomérations : Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Communauté d'Agglomération Saint-Quentin en Yvelines, Communauté Urbaine Versailles Grand Parc) + Angers Loire Métropole (Communauté urbaine)

Communautés de communes et Parcs Naturels régionaux (PNR) : Communauté de communes de la Région d'Audruicq, PNR du Lubéron, Pyrénées catalanes, PNR Scarpe-Escaut.

Situation de coopération interterritoriale : PNR Livradois Forez et PETR du Grand Clermont

c) Entretiens et caractérisation des résultats

Une fois cette liste de 17 terrains établie, nous avons cherché à identifier, pour chacun, les liens des coopérations avec la politique agricole et alimentaire, les services impliqués, les partenaires et les acteurs porteurs et le rôle des chambres d'agriculture. Nous avons constitué une même grille d'entretiens pour tous les interlocuteurs, suivant leur fonction. Nous avons en effet interrogé en premier lieu les chargés de mission agriculture et alimentation au sein des collectivités, puis nous nous sommes tournés, sur base de leurs recommandations ou sur base de nos propres contacts, vers les services de relations internationales et vers les chambres d'agriculture. Le but de ces entretiens complémentaires pour chaque territoire était de tester les liens qui existaient entre les services (accompagnement ou absence de liens) et de savoir si les chambres étaient incluses dans les projets internationaux liés à l'alimentation des agglomérations. Les entretiens dans leur ensemble devaient de plus confirmer ou compléter l'état des lieux des actions internationales des territoires RnPAT en matière d'alimentation, permettre d'évaluer la connaissance qu'ont les agglomérations des dispositifs d'échange internationaux, leur implication dans ces dispositifs et leurs besoins, d'information, de conseil ou de formation quant à ces questions.

Nous avons ensuite analysé la matière ainsi collectée, afin de mettre en valeur les idées principales de l'étude et établir une typologie qualitative. Regrouper les collectivités nous permet de mieux percevoir les régularités au-delà de la spécificité des territoires et de la diversité des situations, et d'identifier les axes à approfondir dans de futurs travaux.

Le rapport est organisé comme suit : nous présenterons d'abord les dispositifs réglementaires d'action extérieure des collectivités territoriales et la potentielle place de l'alimentation dans l'application de ces dispositifs. Nous proposerons ensuite une analyse transversale des entretiens, qui nous permet de fournir une vision d'ensemble des effets constatés des coopérations internationales sur les politiques locales. Nous détaillerons les résultats pour chacun des territoires enquêtés, et enfin dresserons une typologie qualitative.

Les dispositifs de coopération internationale

Nous présentons ici tous les dispositifs de coopération dont les collectivités peuvent se saisir pour coopérer avec d'autres pays, et comment éventuellement insérer la thématique alimentaire dans ces dispositifs.

Les étapes législatives de l'action internationale des collectivités territoriales :

On parle d'action extérieure des collectivités territoriales (AECT) pour désigner les relations entre les collectivités territoriales françaises (CTF) et des autorités locales étrangères. Du fait de son origine puis de son évolution, on a attribué à l'action extérieure des CTF divers objectifs. Les collectivités territoriales commencent à initier des partenariats à l'étranger après la Seconde Guerre mondiale, avec les jumelages, qui ont d'abord pour objectif de développer l'amitié entre les peuples auparavant ennemis (notamment entre la France et l'Allemagne, puis l'Espagne), puis d'aider au développement (en direction de l'Europe de l'Est et de l'Afrique). Avec les lois de décentralisation⁷, les collectivités gagnent en compétence et leur autonomie sur la scène internationale est marquée par l'institutionnalisation d'un Délégué pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT). En 1992, la Commission nationale de la coopération décentralisée est créée pour centraliser les informations sur l'AECT et contribuer à la renforcer. La loi Thiollière de 2007 établit une présomption d'intérêt public local (les élus ne sont plus obligés de justifier l'intérêt local des projets internationaux qu'ils mènent) et autorise les CT à intervenir en dehors de leurs seules compétences dans le cas de partenariats de coopération décentralisée. La coopération décentralisée est alors définie comme « toutes les formes de coopération que les collectivités territoriales françaises ou leurs groupements peuvent développer avec des autorités ou des collectivités locales étrangères, dans le respect des engagements internationaux de la France. » (article L-1115 du CGCT). En 2014⁸, un changement sémantique s'applique : les diverses formes de coopération internationale que peuvent mener les collectivités territoriales sont regroupées sous le terme d' « action extérieure des collectivités territoriales ».

L'AECT s'inscrit dans les grandes tendances de la diplomatie européenne et française, c'est-à-dire la mise en cohérence des politiques publiques, la mutualisation des moyens pour éviter l'essaimage de petits projets et le suivi des Objectifs de Développement Durable édictés par l'ONU en 2015. L'AECT se compose de nombreux dispositifs regroupés en 7 catégories par Élise Garcia⁹ : le jumelage, les actions de rayonnement international, l'animation territoriale, la coopération décentralisée, les programmes et projets européens, l'aide humanitaire et la mise en réseau. Nous ne retiendrons pas dans notre étude l'aide humanitaire, qui implique une relation strictement unilatérale et ponctuelle et ainsi très peu d'occasions d'échanger. Ainsi, les différentes catégories formulées peuvent se recouper : une action de coopération décentralisée peut par exemple être cofinancée par un programme européen.

⁷ Loi Defferre du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, loi du 7 janvier 1983, qui répartissent les compétences entre État et collectivités territoriales.

⁸ Loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement de solidarité internationale

⁹ Elise Garcia. *L'action internationale des collectivités territoriales : un outil de développement des territoires français?*. Géographie. Université de Cergy Pontoise, 2013.

1. Les jumelages

a) Présentation et objectifs

Les jumelages ne sont pas cadrés par une définition juridique précise, mais par des conditions à remplir. Il s'agit de l'établissement d'un partenariat multiforme entre deux collectivités territoriales, sans limite dans le temps, dont les champs d'action sont multiples et qui implique directement les citoyens ou la société civile.

Les premiers jumelages datent de l'après-guerre, et devaient aider à la réconciliation des populations allemandes et françaises. Si ces premiers jumelages étaient fondés sur le principe d'amitié, ils se sont par la suite axés sur la coopération visant l'aide au développement¹⁰. Ainsi le développement des jumelages avec les pays d'Afrique de l'Ouest après les indépendances ou avec les pays de l'ancien bloc de l'Est a revêtu un caractère de solidarité internationale.

Le principe essentiel des jumelages est de faire participer la société civile, mais le contenu est laissé à la discrétion des collectivités. Le jumelage constitue un cadre de sensibilisation aux échanges internationaux et à la mobilité dans un contexte de brassage et de convivialité. Ainsi, les jumelages noués entre communes françaises et communes européennes sont majoritairement des jumelages orientés vers les échanges culturels. En revanche, cette thématique est minoritaire dans les jumelages et partenariats qui lient communes françaises et communes extra-européennes (membres de l'OCDE). Les projets y traitent davantage d'économie durable, d'éducation ou de politique humanitaire.¹¹ Les budgets engagés varient donc autant que la nature des projets : l'organisation d'une conférence pourrait ne coûter que quelques milliers d'euros tandis que le budget pour le développement d'une pépinière d'entreprise avoisine les 600 000 €¹².

b) Financements

La collectivité choisit en premier lieu la structure de gestion de l'action internationale. La gestion peut être confiée à une association par le biais d'un contrat ou d'une convention, à une commission extra-municipale (en cas de gestion directe), à une association paramunicipale (ad hoc ou comité de jumelage). Vient ensuite l'étape d'officialisation des relations par la signature d'une charte, d'un protocole ou d'une convention de partenariat. Le contenu de la charte peut se résumer à des grandes orientations ou au contraire à des actions précises à mener.

Les jumelages sont subventionnés par les collectivités elles-mêmes. Sous certaines conditions, les jumelages peuvent bénéficier de financements de la Commission Européenne, comme les jumelages destinés au partage d'expertise administrative entre une collectivité de

¹⁰ Tous les apports de ressources fournis aux pays en développement ou aux institutions multilatérales qui émanent d'organismes publics. Ces apports ont pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays en développement, doivent être assortis de conditions favorables et comporter un élément de libéralité au moins égal à 25 pour cent. (définition de l'aide publique au développement, OCDE 2017

<https://www.oecd.org/fr/cad/stats/aidepubliqueaudeveloppementdefinitionetchampcouvert.htm>)

¹¹ B. PREVOST, *L'État régalién et les pratiques diplomatiques décentralisées : l'action extérieure des collectivités françaises*, mémoire de sciences politiques, Sciences PO Paris, 2017.

¹² Selon l'étude *Les jumelages pour le monde de demain, guide pratique*, publiée par le Conseil des Communes et Régions d'Europe en 2007.

l'Union Européenne et une collectivité membre d'un État voisin ou candidat. Il s'agira dans ce cas des fonds pour l'action extérieure de l'Union Européenne. Les actions qui évoluent vers la coopération décentralisée peuvent être cofinancées par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE), les jumelages portés par des associations paramunicipales peuvent être cofinancés par les régions selon les thématiques.

c) Place potentielle de l'alimentation

Le jumelage n'est qu'un cadre qui pose un partenariat entre deux collectivités, et ce partenariat peut prendre la forme que décideront les collectivités. Le jumelage impliquant souvent la société civile, les citoyens sont ainsi acteurs voire moteurs des échanges. Les rencontres périodiques peuvent être l'occasion de montrer ce que l'on fait à son jumeau, d'engager les discussions, d'organiser des visites et des échanges. Le jumelage serait alors la base d'un partenariat plus ciblé sur une action en lien avec l'alimentation, d'une plus grande envergure et qui demanderait donc des financements extérieurs. Dans le cas des jumelages contractés avec un pays candidat ou voisin de l'Union Européenne, la coopération administrative pourrait porter sur le domaine alimentaire (élaboration d'un projet alimentaire de territoire ou d'une structure de gouvernance).

Un exemple de jumelage : La Communauté de Communes de la Région d'Audruicq et Lichtervelde

L'histoire commune d'Audruicq et Lichtervelde a débuté autour de la culture de la chicorée : une main d'œuvre saisonnière vient de la Flandre occidentale (Lichtervelde) jusque dans les années 1970. Des liens entre les habitants se tissent, les communes se rapprochent notamment au cours du festival de la chicorée en 2004, et une convention de jumelage est signée en 2014. En 2018 est lancé un micro-projet européen sur la valorisation du savoir-faire de la chicorée. L'enjeu à la fois de diversifier l'agriculture et de conforter la clientèle touristique qui se rend sur la côte d'Opale. Ce jumelage doit aboutir à la création de flux dans les deux sens.

2. La coopération décentralisée

a) Présentation et objectifs

La coopération décentralisée est définie à l'article L-1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Les collectivités territoriales (Région, département, communes) et leurs groupements peuvent, dans le respect des engagements internationaux de la France, conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement. Ces conventions précisent l'objet des actions envisagées et le montant prévisionnel des engagements financiers. ». À la différence du jumelage, la coopération décentralisée est donc centrée sur des actions bien définies et quoiqu'elles puissent être prolongées, ces actions sont ponctuelles (annuelles ou pluriannuelles).

b) Financements

Il existe plusieurs sources de financement pour la coopération décentralisée, qui proviennent des collectivités elles-mêmes, l'État et l'Union Européenne. Ces fonds sont cumulables.

Le budget propre des collectivités : l'action extérieure n'étant pas une compétence obligatoire des collectivités territoriales, il n'existe pas de budget dédié à la coopération internationale et

les projets dépendent entièrement de la volonté politique des élus. Depuis 2005 (loi Oudin-Santini), les communes, EPCI et syndicats mixtes chargés de la gestion des eaux peuvent consacrer jusqu'à 1% du budget affecté à ce service pour mener des actions de coopération avec une collectivité territoriale étrangère (article L1115-1-1 du CGET) dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Cela concerne directement les communes si elles sont en régie directe, sinon les syndicats ou agences, qui seront des bailleurs de fonds car ils ne peuvent entreprendre de projet de coopération sans collectivité. Les dispositions de la loi sont étendues au domaine des déchets par la loi du 7 juillet 2014 d'organisation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale.

Les appels à projets du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE) permettent de financer des projets de coopération décentralisée selon les thématiques mises en avant par le ministère et la Délégation à l'AECT (DAECT). Les collectivités doivent s'adresser directement à la DAECT pour obtenir les financements.

La facilité de financement des collectivités territoriales françaises (FICOL) est un dispositif de l'Agence Française de Développement (AFD), et permet de financer les projets de coopération décentralisée selon certaines conditions. Le projet doit s'inscrire dans l'une des thématiques sélectionnées par l'AFD et impliquer la collectivité française dans un domaine pour lequel elle a compétence, et cela vaut aussi pour la collectivité partenaire. Or l'alimentation n'est pas une compétence en soi, les porteurs de projets doivent donc œuvrer dans un domaine particulier, plus restreint (déchets, énergie ou agriculture). Pour les Pays les Moins Avancés, l'AFD finance des projets « avec une réalité physique d'investissement » ou « l'appui à la construction de politiques publiques et à la préparation de projets d'envergure ». Pour les autres bénéficiaires (Pays à Revenu Intermédiaire), les projets doivent démontrer leur caractère innovant, en matière de « thématiques, partenaires associés ou méthodologie de travail avec la collectivité partenaire ». L'AFD ne peut cofinancer que 70% du montant total du projet. Elle demande de plus des bases tangibles importantes (études, études de faisabilité économique). La collectivité doit donc mobiliser des ressources conséquentes en amont de la demande. Le dispositif semble ainsi s'adresser plutôt aux projets d'infrastructures, pilotés par de grandes collectivités.

Les thématiques retenues par l'AFD :

- La transition énergétique et écologique
- La transition démographique et sociale
- La transition territoriale, urbaine et en termes de mobilités
- La transition numérique et technologique
- La transition politique et citoyenne

Instrument de coopération au développement de l'UE :

Il s'agit d'un des instruments qui composent le Fonds Européen de Développement. Ses objectifs sont la réduction de la pauvreté, le développement économique et social durable, l'insertion des pays en développement dans l'économie mondiale. Un volet géographique permet de porter des projets de coopération promoteurs du développement économique et social durable en Asie, Asie centrale, Amérique latine, Afrique du Sud et Moyen-Orient. Le volet thématique vise la protection des biens publics mondiaux dont la sécurité alimentaire et agriculture durable. Il permet aussi, via le soutien aux OSC-AL (organisations de la société civile et autorités locales), le cofinancement de la coopération décentralisée en complétant les fonds fédéraux et régionaux. Il s'adresse aux OSC (organisations de la société civile) qui mènent,

parfois en partenariat avec des autorités locales, des projets axés sur le développement de la gouvernance locale. Le financement prend la forme de subventions et est directement géré par le service des relations extérieures de l'Union Européenne.

c) Place potentielle de l'alimentation

La coopération décentralisée prend place dans « le respect des engagements pris par l'État », c'est-à-dire que l'État définit les orientations et a sa propre diplomatie, les actions des CTF sont pensées comme complémentaires ou convergentes. Les CTF sont ainsi plus autonomes dans la mesure où elles ne demandent pas de financement à l'État. Le MEAE a lancé un premier appel à projets « Alimentation et agriculture durables » en 2018, reconduit en 2019, dédié à l'alimentation. Si les fonds alloués sont vus comme complémentaires d'une action plus importante et si les territoires partenaires sont d'une manière ou d'une autre (conventions bilatérales, liste de pays bonifiés) cadrés, l'AAP laisse aux collectivités une grande liberté d'innovation. Les collectivités qui se portent candidates aux appels à projets de coopération décentralisée sont des régions, des conseils départementaux ou des groupements de communes, mais pas d'intercommunalités, qui ne disposent pour la plupart pas encore de services de relations internationales propres.

Il semble que la transversalité soit difficile à atteindre dans un projet de coopération. Par la coopération décentralisée, il est plus simple de travailler sur un des domaines liés à l'alimentation. Il peut s'agir par exemple, via l'entrée « eau et assainissement » du dispositif Oudin-Santini, d'améliorer l'irrigation pour une meilleure gestion des ressources agricoles. Le travail de coopération permet dans tous les cas un contact avec les autorités locales de la collectivité partenaire, contact qui peut aboutir à l'échange des expériences et à la diffusion de l'idée d'un projet alimentaire de territoire.

Les partenariats avec d'autres organismes :

Pour les projets de coopération décentralisée, les collectivités ont la possibilité de s'adjoindre les services des associations ou organismes professionnels qui ont une expertise technique ou une connaissance du terrain de nature à améliorer la mise en œuvre d'un projet de coopération. Elles sont alors copilotes du projet et bailleurs de fonds (cofinancements), tandis que l'association est maître d'œuvre du projet. Les associations Grdr Migrations, le GRET ou Agrisud sont des exemples de partenaires pour ce type de projet. L'implication d'une collectivité apporte en retour à l'ONG, outre des fonds, une crédibilité institutionnelle à la fois vis-à-vis des institutions et bailleurs français mais aussi vis-à-vis des autorités locales du pays partenaires.

Les partenariats avec les organismes professionnels agricoles (les chambres d'agriculture notamment), se déroulent souvent sur les territoires de la collectivité. L'AFDI (Agriculteurs Français pour le Développement International), association de solidarité internationale, met des compétences et des moyens au service d'organisations agricoles partenaires. Il s'agit ainsi de collaborations entre des organismes agricoles régionaux français et étrangers, qui ne passent pour l'instant par aucune des autorités locales. L'implication de collectivités pourrait aider à former les agents territoriaux à l'expertise internationale et à nouer des relations entre les pays partenaires, si toutefois les gouvernements locaux sont associés.

3. Les actions de rayonnement international

a) Présentation et objectifs

Les actions de rayonnement international ne sont pas des dispositifs réglementaires en tant que tels, mais plutôt des actions portées par une collectivité pour promouvoir son économie locale et les ressources de son territoire. Il peut s'agir d'attractions d'investissements étrangers, d'ouverture du marché, de coopération académique, d'organisation de salons et de forums.

b) Financements

Le financement des actions de rayonnement provient du budget de la collectivité et du soutien de ses partenaires. Les partenaires peuvent être privés, comme des entreprises présentes sur le territoire, ou publics, comme des universités ou des offices du tourisme.

c) Place de l'alimentation

Les actions de rayonnement international sont des occasions de communication et de valorisation des ressources du territoire, et éventuellement des avancées de la politique alimentaire territoriale. Organiser un salon de l'alimentation locale, des séminaires thématiques ou des conférences et y inviter ses partenaires internationaux permet à la fois de présenter ses propres réalisations et d'échanger sur les travaux des partenaires. Les actions à caractère international servent des objectifs de notoriété, comme l'organisation du Nantes Food Forum, mais peuvent également déboucher sur de réels partenariats économiques, à l'instar de la filière cacao développée en Haïti par le conseil général des Hauts-de-Seine.

Le **Nantes Food Forum**, organisé chaque année depuis 2017 par la société publique locale Le Voyage à Nantes, est un élément de la politique d'attractivité de la métropole nantaise. Si le travail de valorisation de la métropole est à destination des habitants, il a également vocation à attirer les touristes et les partenaires économiques. Le groupe de travail axé sur le rayonnement du PAT n'est pas considéré par les élus comme prioritaire, mais cet événement est l'occasion pour la métropole de mettre en avant son projet alimentaire territorial et sa gastronomie locale. Le Voyage à Nantes a par exemple le projet d'inviter la municipalité de Copenhague pour la prochaine édition du salon, afin de partager les politiques publiques locales entre la capitale danoise et Nantes.

4. Les programmes européens

a) Présentation et objectifs

Les programmes européens sont des domaines d'actions communautaires qui permettent de financer ou de cofinancer des projets thématiques via les fonds européens. La programmation est votée pour des périodes de 7 ans par la Commission, le Parlement et le Conseil de l'Union Européenne. La programmation 2014-2020 doit répondre aux objectifs de la stratégie « Europe 2020 », c'est-à-dire augmenter le taux d'emploi, l'investissement dans la R&D, réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et accroître l'efficacité énergétique, hausser le niveau d'éducation et réduire la pauvreté. Tandis que les programmes européens regroupent plusieurs projets, un projet est cadré par une temporalité, des acteurs, un budget, et des objectifs plus spécifiques, notamment la réalisation de productions tangibles par ses parties prenantes. On peut citer en exemple le projet Urbact Sustainable Food for Urban

Communities [2013-2015] du programme Interreg Urbact, sous l'égide de Bruxelles et auquel a participé la ville de Lyon.

Au sein du volet Cohésion économique, sociale et territoriale, financé par le fonds européens de développement régional (FEDER) et le fonds social européen (FSE), le programme Coopération territoriale pousse les territoires à collaborer entre eux pour résoudre des problèmes communs, via notamment les groupements européens de coopération territoriale (GECT). Les GECT ont été créés pour faciliter la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale entre les États membres ou leurs collectivités régionales et locales. Les GECT permettent à ces partenaires de mettre en œuvre des projets communs, d'échanger des compétences et d'améliorer la coordination en matière d'aménagement du territoire. Ils peuvent aussi constituer le cadre de mise en œuvre de projets européens.

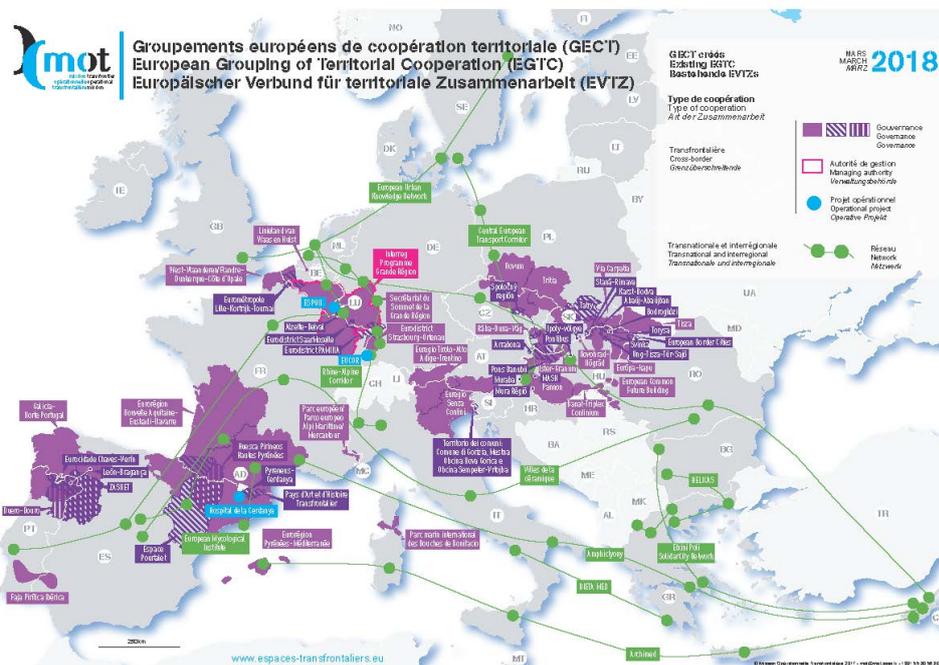


Figure 1 carte des GECT, mars 2018

Le programme Interreg est un programme de développement régional financé par le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) qui vise à promouvoir la coopération entre les régions de l'UE et l'élaboration de solutions communes dans les domaines de l'environnement, du développement économique, urbain et rural. Le programme est divisé en Interreg A, pour la coopération transfrontalière, Interreg B, pour la constitution de grands groupes de région et Interreg C, pour l'échange d'informations et le partage d'expérience. Le programme Interreg se décline en sections géographiques transnationales.

En ce qui concerne les projets de coopération internationale portés par les GAL, ils sont intégrés dans la stratégie du GAL puis doivent être validés par le comité de programmation du GAL. L'autorité de gestion était auparavant le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, qui avait une enveloppe de fonds LEADER dédiée à la coopération. Mais pour la programmation 2014-2020, la gestion des fonds européens est partagée entre l'ASP (agence des services de paiement, instance nationale) et les régions.

c) Place potentielle de l'alimentation

L'alimentation fait depuis quelques années l'objet d'appel à projets européens, et représente un levier de développement central pour les territoires ruraux. Les instances de coopération transfrontalière ne s'en saisissent toutefois pas encore. Les programmes de coopération territoriale transnationale menés au niveau européen mettent en relation des territoires issus de contextes différents mais qui partagent les mêmes problématiques. Les GAL doivent faire face à des enjeux de développement rural, où l'agriculture et l'alimentation tiennent souvent une place majeure. L'avantage d'une coopération est alors de pouvoir échanger avec un autre territoire rural, quand les projets Interreg ou Urbact réunissent parfois des territoires aux profils divers. La formation de groupes de réflexion ou d'action transfrontaliers, via les projets Interreg, revêt une importance particulière dans le domaine de l'alimentation. Une telle coopération pourrait servir de structure à un système d'approvisionnement transfrontalier par exemple, ou à discuter des questions de foncier agricole communes.

Les GECT existants pourraient être des instances de discussion autour de l'alimentation, si toutefois le sujet alimentaire vient à leur ordre du jour. Le programme Interreg V Flandres-Wallonie-Hauts-de-France a initié le projet transfrontalier AD-In, qui porte sur l'inclusion sociale dans l'accès à une alimentation durable. Les programmations Urbact ont déjà lancé des appels à projets sur l'alimentation, avec Sustainable Food for Urban Communities pour Urbact II et Agri-Urban pour Urbact III, pour ne citer que ces exemples. Les GECT français ne travaillent pas sur l'alimentation mais pourraient développer cette thématique pour élargir des systèmes d'approvisionnement et d'échanges au-delà des frontières.

Sustainable Food for Urban Communities [2013-2015]

Le projet est dédié au développement de systèmes alimentaires urbains à faible émission de carbone et qui utilisent efficacement les ressources présentes sur le territoire. Mené par Bruxelles, le projet réunit la ville de Lyon, Ourense, Messine, Amersfoort, Bristol, Athènes, Oslo, Gothenbourg et Vaslui autour de la construction d'un Plan Local d'Action. Les participants doivent réfléchir aux questions de production, de distribution et de rapport à la nourriture de la population au sein des communautés urbaines. Au cours des deux années de travail, les participants ont participé à des visites et échangé sur leurs réalisations respectives. Dans le cas de Lyon, le projet Urbact a donné lieu à la création d'un conseil local de l'alimentation.

5. Les réseaux européens ou internationaux

a) Présentation et objectifs

On compte moins d'une dizaine de réseaux de collectivités européens ou mondiaux qui travaillent sur la thématique de l'alimentation. Les réseaux vivent par les contributions des membres et sont généralement animés par une personne ou un secrétariat. Il peut s'agir d'un

réseau de villes ou de collectivités qui a une vocation générale et qui consacre une branche de ses activités à l'alimentation (C40, CGLU, Eurocities...) ou d'un réseau qui se destine essentiellement à cette thématique (Eating Cities, Milan Urban Food Policy Pact...). Ces réseaux ont des fonctionnements variables mais ils partagent des objectifs : faciliter les échanges entre les territoires, représenter l'intérêt des villes lors de rencontres internationales et mener une action de lobbying. Tous travaillent à établir différentes formes de mise en réseau et de communication, mais certains peuvent aussi aider à la mise en œuvre des politiques publiques (assistance technique), créer des groupes de travail thématiques ou encore développer des programmes de recherche.

b) Financements

Selon les réseaux, les critères d'adhésion portent sur le type de territoire (villes de plus de 250 000 habitants pour Eurocities par exemple), le niveau d'implication exigé des membres (désigner une personne de référence ou fournir un engagement politique). L'adhésion à un réseau exige souvent une cotisation financière de la part de la collectivité. L'investissement requis sera surtout un investissement de temps. La participation à un réseau, afin qu'elle apporte réellement plus que de l'information à une collectivité, demande des ressources humaines pour suivre les actualités du réseau, pour participer aux groupes de travail et fournir des contributions.

c) Place potentielle de l'alimentation

Rejoindre un réseau sur l'alimentation, pour une collectivité, c'est être informé, être formé mais aussi se faire connaître. Pour les réseaux qui ne se consacrent que partiellement à la thématique alimentaire, le groupe de travail dédié peut permettre de faire mettre à l'agenda la thématique alimentaire en diffusant les activités du groupe au sein du réseau, ainsi Eurocities. D'autre part, les liens et l'interconnaissance existent déjà entre les territoires d'un réseau, ce qui facilite et accélère les échanges prendre part aux travaux d'un réseau permet de partager ses expériences et d'obtenir une reconnaissance internationale, mais cela permet aussi d'être accompagné dans la mise en place des politiques publiques.

Les réseaux les plus actifs sont le C40 Cityfood Network, qui s'adresse toutefois aux plus grandes métropoles (en France, seule Paris est membre), ICLEI-RUAF, un partenariat entre une plateforme de recherche et un réseau de villes durables, mais qui manque de moyens. Le réseau construit autour du pacte de Milan est aujourd'hui animé par un secrétariat issu de la ville de Milan, qui peine cependant à le faire vivre. Les sommets sont organisés de manière annuelle. Le groupe de travail du CGLU est porté par l'association des régions de France en partenariat avec Résolis. Eurocities, via le Working Group Food, s'investit également sur ces questions.

6. L'animation locale

a) Présentation et objectifs

L'animation locale désigne les actions menées par les collectivités sur le territoire français. Il peut s'agir de soutien financier, technique ou de mise en réseau des associations qui officient à l'étranger mais sont présentes sur le territoire. Elle peut impliquer les collectivités dans des projets d'échanges internationaux de manière indirecte. Les associations présentes sur le territoire d'une collectivité et qui travaillent sur les thématiques alimentaires peuvent avoir des liens vers des territoires extra-nationaux et en faire bénéficier la commune qui les héberge. Ce

soutien peut prendre la forme d'un partenariat, à l'instar de Mouans-Sartoux, qui de concert avec l'association Méditerranée Afrique Solidarité, a contribué avec la coopérative Sichem au Togo à la construction d'une cantine biologique et de son jardin associé.

L'animation locale permet également de faire de l'éducation à la citoyenneté mondiale, de sensibiliser le public à la thématique internationale. Le **conseil général des Hauts-de-Seine** a par exemple organisé une journée pour parler de la coopération décentralisée, lors de laquelle est distribué du chocolat issu de la coopérative qu'ils ont aidé à développer en Haïti. Les relations avec les associations contribuent enfin plus généralement à élargir le réseau des collectivités, ainsi informées d'événements qui ont lieu en dehors de leur territoire. Depuis 2009, le département des Hauts-de Seine, en partenariat avec Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières, soutient la coopérative haïtienne productrice de cacao FECCANO. Le département a trouvé un débouché à la production de fèves sur son propre territoire : valorisé lors du salon du chocolat, le cacao haïtien est aussi transformé par un chocolatier des Hauts-de-Seine. La production de chocolats est ainsi un support de communication pertinent pour l'action internationale du conseil général.

b) Financements

Il revient à la collectivité de trouver les fonds pour financer des actions sur son propre territoire. Les actions menées localement peuvent par exemple être intégrées au budget prévu pour l'ensemble du projet, ou de la réponse à l'appel à projet, ou au budget « action internationale » de la collectivité le cas échéant.

Conclusion partielle :

S'il est encore difficile de trouver des statistiques sur le nombre de projets ou de programmes directement liés à l'alimentation, incluse dans les secteurs « environnement » comme « développement local », la thématique alimentaire commence à être fléchée comme domaine d'action dans les appels à projets (AAP du ministère des Affaires Étrangères par exemple). L'alimentation fait partie des ODD (Objectifs de Développement Durable des Nations Unies), souvent mis en avant comme critères d'attribution de financement, et ce à plusieurs titres : Faim zéro, Eau propre et assainissement, Villes et communautés durables, Produire et consommer responsable. Si elle n'est pas toujours nommée en tant que telle, via l'agriculture durable et la sécurité alimentaire, l'alimentation peut ainsi être présente dans de nombreux projets de développement.

Les réseaux européens ont des groupes de travail sur les systèmes alimentaires durables, les projets européens sont parfois centrés sur une action directement en lien avec l'alimentation (gouvernance alimentaire, restauration collective...). En revanche, le dispositif de coopération décentralisée est basé sur des actions ponctuelles, sur du développement local, et ne peut donc toucher qu'un seul des champs de l'alimentation à la fois (déchets, éducation, agriculture biologique ou durable, agroécologie...). Une coopération décentralisée repose souvent sur une volonté politique forte, portée par des personnalités comme Pierre Mauroy à Lille ou Patrick Devedjian dans les Hauts-de-Seine. Il ne s'agit plus simplement de solidarité internationale, mais aussi de savoir quel sera le retour sur le territoire français. L'alimentation représente donc une

opportunité pour collaborer avec un partenaire étranger mais tout dépend de l'objectif que l'on souhaite donner à son partenariat. Au-delà de ces dispositifs réglementaires, la circulation des idées passe également par les échanges informels, dont l'importance dans toutes les collaborations ne doit pas être négligée.

Tableau synthétique des dispositifs

Dispositifs où l'alimentation est fléchée	Dispositifs occasionnellement mobilisés pour l'alimentation
Projets européens Ex : projet Ad-In, projet BioCanteen	Rayonnement international Ex : Nantes Food Forum
Réseaux européens Ex : MUFPP, Food Group Eurocities	Animation locale Ex : journée sur la coopération décentralisée dans les Hauts-de-Seine
	Jumelages Ex : CCRA et Lichtervelde

Cas particulier de la coopération décentralisée :

Le MEAE a lancé en 2018 un appel à projet concernant l'« alimentation et l'agriculture durables », s'il n'a pas suscité l'engouement des collectivités, est symbole d'une dynamique durable du ministère en faveur de l'alimentation. Les projets de coopération décentralisée restent des projets de transfert de compétences plutôt unilatéraux, orientés vers le développement agricole plus que vers l'alimentation.

Analyse transversale des entretiens

Comment les actions internationales ont-elles contribué à développer les politiques alimentaires locales ? Quelle influence constatée sur les territoires ? Des 17 entretiens se dégagent des éléments de réponses communs, qui portent principalement sur le fonctionnement du PAT et sur les relations entre les acteurs impliqués.

1. Changer son fonctionnement

A) Redonner du sens aux projets alimentaires de territoires

Remobiliser les équipes

Participer à une action d'échange international signifie, pour les services alimentation des collectivités, devoir présenter ses projets, ses réalisations, ses méthodes à des interlocuteurs étrangers au contexte national. Cette démarche implique de pouvoir **prendre du recul** sur son projet alimentaire territorial, occasion que les services et élus n'ont pas toujours en temps normal. À la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq, le chargé d'alimentation rapporte que sa participation au projet Interreg Alimentation Durable Inclusive (AD-In) avec la ville de Charleroi, lui a apporté une vraie plus-value en ce qui concerne leur mode opératoire. Le projet Interreg a été l'occasion d'un temps de réflexion forcé, et la présence d'un sociologue lors des échanges a apporté à la CCRA un autre éclairage sur leurs manières de faire. Se confronter aux réalisations d'autres territoires est également un moyen de remobiliser les équipes en charge de l'alimentation, selon la chargée de mission Climat et Réseaux Europe et International à la métropole nantaise. À Nantes, les agents sont assez critiques par rapport à leur propre travail et discuter avec des collègues européens leur permet de mieux se situer et s'évaluer.

Les échanges donnent lieu à l'approfondissement des politiques locales car chaque participant présente ses points forts et les rencontres sont l'occasion **d'investir différents champs** de la politique alimentaire. Le chargé de mission alimentation de la métropole rennaise dresse une liste des différentes expériences qui lui ont permis de développer sa réflexion. Lors de réunions de rédaction d'une candidature pour un projet Interreg, il a pu constater que les pays du Nord (Allemagne, Hollande) enviaient la restauration collective publique française, et ne pouvaient influencer l'alimentation des populations que par des actions de sensibilisation. Ils avaient ainsi investi le seul levier à leur disposition, mais de manière efficace et créative. Ils représentent ainsi pour le chargé de mission alimentation une possible source d'inspiration. L'Écosse avait quant à elle choisi de valoriser les produits agricoles par une approche identitaire. En 2007, les acteurs locaux français n'étaient pas aussi impliqués que les acteurs locaux italiens ou espagnols. Fort de ces expériences, le chargé de mission a pu œuvrer à l'intégration de préoccupations alimentaires dans le SCOT rennais, dans les années 2010-2012. Bien évidemment, toutes les actions observées à l'étranger ne sont pas transposables directement sur le territoire français, et certains chargés de mission se demandent comment faire perdurer la coopération quand le financement s'arrête.

Échanger avec un autre territoire peut également permettre aux agents de **gagner en compétence**. L'ingénierie de projet, et la réponse à des exigences externes, comme le rendu régulier de livrables contraignent les agents en charge de l'alimentation dans les collectivités à structurer leurs travaux. À Mouans-Sartoux, les échéances imposées par le programme Urbact a permis de réunir régulièrement les équipes, réunions qui ont pu aboutir à la consolidation de

la patrie production agricole du PAT de Mouans-Sartoux, originellement axé sur la restauration collective. Forts de ces acquis et de ses expériences, Mouans-Sartoux est devenu Lead Partner dans un réseau Urbact de transfert de connaissances intitulé BioCanteens et lancé en septembre 2018.

Convaincre les élus

Comme évoqué plus haut, les élus, qui décident d'accorder des fonds ou de consacrer du temps, peuvent avoir des rapports très variables aux actions internationales, et plus encore aux actions internationales en matière d'alimentation. Ils considèrent parfois que les actions internationales ne sont pas prioritaires : le recours à des expérimentations réussies dans d'autres pays confère alors une forme de **crédit** aux chargés de mission alimentation. Participer à des échanges permet de prendre connaissance de réalisations transposables sur le territoire français. Ainsi, l'association Terre et Cité, composée d'élus, d'agriculteurs et de membres de la société civile habitants du plateau de Saclay, déclare ne pas vouloir nouer de partenariats à l'étranger sans être certains des retombées sur le territoire. Mais la renommée du Plateau de Saclay les a fait rentrer en contact avec l'Open Space Authority Santa Clara. Le Plateau de Saclay partage en effet avec la Silicon Valley quelques problématiques : un espace dédié à la recherche et développement, un niveau de pression foncière semblable, des populations exigeantes quant à leur qualité de vie. Les deux territoires échangent donc sur des stratégies partenariales pour valoriser la diversité des fonctions et des services rendus par les espaces naturels aux citoyens. Les Américains ont de l'intérêt pour ce qu'il se passe en France, et notamment près de Paris, « ville de la COP21 ». Le maire de San José a ainsi décidé de destiner une partie de son budget d'infrastructure à la préservation des espaces naturels. Les deux territoires bénéficient d'une crédibilité mutuelle, et ont intérêt à rester en contact.

Paradoxalement, investir dans des projets internationaux peut **rapporter des fonds** à la collectivité, qui lui permettent de réaliser des actions liées à sa stratégie alimentaire et bénéficiant au territoire. Les appels à projets, nationaux ou européens, sont un moyen de financer des actions ; il faut certes consacrer du temps à la rédaction des candidatures, mais le retour sur l'investissement est positif pour le territoire. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne les projets européens. Pour le projet Interreg Alpine Space Rurbance (2007-2013), 85% des dépenses prévues par le service chargé de l'alimentation étaient éligibles, selon G. Tournaire, chargé de mission Politiques Européennes à la métropole grenobloise. De plus, l'exemple de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq (CCRA) montre que même avec peu de moyens en matière d'ingénierie de projet, une collectivité peut mettre en œuvre une dynamique de territoire. Candidate à un micro-projet Interreg, la CCRA a reçu 30 000 € de l'Union Européenne pour réaliser un web documentaire sur la culture de la chicorée, dans le but de développer le tourisme entre la Flandre Occidentale et la Côte d'Opale.

B) Initier des dynamiques durables de travail en commun, à plusieurs échelles

Les projets internationaux sont l'occasion de réunir des acteurs qui n'ont pas nécessairement l'habitude de travailler ensemble : leurs différentes méthodes et leurs différents intérêts deviennent alors complémentaires et permettent d'enrichir les politiques alimentaires locales.

Au sein de la collectivité, il s'agira d'abord de **connecter les services** entre eux. Les services concernés sont généralement ceux chargés de l'alimentation et ceux chargés des relations internationales, mais on peut aussi penser à toutes les sections qui touchent au sujet transversal de l'alimentation (services de communication, de gestion des déchets, de développement

économique...). Les bénéfices issus d'un tel partenariat, l'échange d'expertise et d'information, créent aussi une habitude de travail en commun, socle d'expansion de la politique alimentaire. Toutefois, il faut reconnaître que les services de relations internationales les plus développés sont ceux des villes. Les services internationaux des intercommunalités, plus récentes et si les services ne sont pas mutualisés, ne disposent pas du même réseau.

L'interconnaissance entre les acteurs d'un même territoire sera aussi celle qui lie la collectivité avec **d'autres acteurs de son territoire**, comme les entreprises, les organismes agricoles et les associations. À ce titre, l'exemple de la métropole rennaise est édifiant. C'est par le travail avec la Fédération bretonne des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural (FRCIVAM), qui avait réalisé un état des lieux des circuits courts sur le territoire rennais, que le chargé de mission alimentation a pu participer, en 2007, à des échanges internationaux très riches visant à préparer une candidature à un projet Interreg IV C. Le mode de fonctionnement des associations est différent et complémentaire vis-à-vis de celui des services des collectivités : les associations, qui dépendent des financements extérieurs pour maintenir leurs activités, mènent une veille sur les appels à projets, et peuvent transmettre des informations aux collectivités. Ce type de partenariat se retrouve à Besançon, avec l'AFIP, et à Marseille, avec l'association ANIMA.

Initier une dynamique de travail en commun ne concerne pas seulement des partenaires français. L'interconnaissance est tout aussi importante lorsqu'il s'agit **d'identifier des partenaires à l'international**, avec lesquels l'agglomération pourra coopérer sur la durée. Certains accords de coopération décentralisée se nouent par exemple de manière informelle, lors des sommets internationaux comme ceux du Pacte de Milan. Une action internationale, la participation à un sommet, permet d'en développer une autre, la coopération décentralisée. L'habitude de travailler ensemble peut aussi venir de projets européens, à l'instar de la collaboration entre Grenoble, Turin et Milan. Après les projets Métropole Nature (2003-2007) et Rurbance (2007-2013), Grenoble a été invitée à témoigner lors de l'exposition universelle de Milan en 2015.

Focus : les liens avec les services de relations internationales :

Les liens entre les services chargés des relations internationales (RI) et ceux de l'alimentation varient en fonction de la taille de la collectivité, mais aussi en fonction des habitudes de travail et des choix politiques effectués. On compte plusieurs cas de figure :

- Absence de service RI : dans les communautés de communes, l'absence de services de relations internationales n'est pas nécessairement un frein. Ex : CCRA ou Mouans-Sartoux.
- Accompagnement : le service relations internationales aide le ou la chargé(e) de mission alimentation. Il effectue un travail d'ingénierie de projet dans les cas de candidatures, il peut appuyer la demande de formation à l'international d'un employé, ce qui ne serait pas justifié si le demandeur n'était pas d'un service lié à l'international, il peut fournir une expertise sur les partenaires et sur les réseaux. Ex : Rennes, Grenoble.
- Directions, stratégie : quand l'alimentation est vue comme un axe de rayonnement de la métropole, le service RI propose des partenariats au service alimentation, ou fait appel à lui lors de la venue de délégations étrangères (Ex : Rennes, PETR du Grand Clermont, Grand Lyon). Dans le cas d'Angers, le service RI voit même plus loin que le service alimentation (partenariats en projet). Cependant, les services alimentation n'y voient pas toujours leur intérêt (Besançon).

2. Une action de communication politique

La ratification du Pacte de Milan, la participation à des réseaux thématiques ou à des projets européens sont le signe de l'engagement d'une collectivité en matière d'alimentation durable, image qui touche différents types de destinataires pour des buts variés.

Une communication d'abord locale

Les premiers destinataires d'une action politique à l'international sont les citoyens. Il s'agit alors d'une action de communication politique qui vise à valoriser l'engagement et les réalisations d'un gouvernement. Ainsi la signature conjointe du Pacte de Milan par la Métropole et la ville de Rennes est d'abord destinée à manifester auprès de la population la position des deux collectivités sur les questions de développement durable. Un label international permet aussi d'attirer des partenaires locaux. Après la participation du Parc Naturel Régional du Lubéron au réseau Organic Food System Programme, des associations voisines et des collectivités ont pris contact avec le PNR pour le questionner sur la nature des actions menées, et ces nouvelles connaissances pourraient à terme rejoindre le PAT porté par le Lubéron.

Une communication à destination des institutions

L'engagement d'une collectivité à l'international, signe d'une certaine expertise et d'un engagement de la part d'une autorité locale, lui confère du crédit vis-à-vis des institutions nationales et internationales. Ce crédit leur permet de voir leurs candidatures sélectionnées lors d'appels à projets nationaux, comme ceux du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères ou ceux du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, ou ceux qui émanent de fondations à action supranationale comme la Fondation Daniel et Nina Carasso ou la Fondation Charles

Léopold Mayer. La communication vise également les institutions européennes, à travers les programmes Interreg ou Urbact par exemple : la renommée d'une collectivité attire l'attention des responsables de programme. Le rayonnement permet donc d'obtenir des fonds pour mener à bien ses politiques internationales et locales, mais il est aussi un moyen de se faire connaître auprès de partenaires internationaux potentiels. V. Nicolas, conseillère en stratégie internationale à l'Association des Régions de France (ARF), souligne que l'ARF, une fois identifiée par les agences de l'ONU comme institution militante pour les politiques de relocalisation de l'alimentation, a bénéficié de fonds fléchés pour les projets multilatéraux. Communiquer sur ses activités internationales est ainsi un moyen pour les collectivités de gagner en renommée, de rencontrer de nouveaux partenaires et d'obtenir des fonds.

3. Les problématiques spécifiques aux espaces transfrontaliers

Organiser un circuit d'approvisionnement transfrontalier à partir de productions complémentaires ?

En ce qui concerne les produits identifiés comme portant une marque de territoire et ayant une valeur touristique, le commerce transfrontalier des produits locaux fonctionne bien. Mais ce n'est pas encore le cas pour les aliments de consommation courante. L'idée d'un circuit d'approvisionnement transfrontalier, entre maraîchage catalan et élevage de Cerdagne, est évoquée par S. Machelart des Pyrénées Catalanes, évoque dont l'approvisionnement en produits maraîchers de la vallée de Perpignan est rendu difficile par les montagnes. Les produits espagnols sont ainsi plus accessibles. Mais les circuits d'approvisionnement transfrontaliers, s'ils semblent dans un premier temps un bon moyen de répondre à la demande croissante en produits locaux (et biologiques dans le meilleur des cas), se heurtent à plusieurs difficultés.

Il y a d'abord un problème de concurrence : sur des terrains de nature semblable, on développe généralement les mêmes types de culture. Or, à produits égaux, le consommateur préférera acheter national, comme le rapporte G. Planas, de la chambre d'agriculture des Pyrénées Orientales. Si les produits laitiers issus des exploitations de Cerdagne sont vendus dans une coopérative espagnole, ces produits sont estampillés « origine Europe » et ne sont pas choisis par ceux pour qui le local, c'est le national.

Il y a ensuite un problème de réglementation, notamment sur les cultures biologiques : les agriculteurs français se plaignent que le cahier des charges à respecter pour obtenir le label est plus exigeant en France qu'en Belgique ou en Allemagne par exemple. Les prix français sont alors plus élevés que les prix belges, ce qui attise les tensions entre producteurs. La coopération entre chambres ou organisations agricoles des deux côtés de la frontière ne touche ainsi pas au commerce. Il s'agit davantage d'échange de pratiques, d'appui aux producteurs, de formation, de conseil ou de définition de stratégie, à l'instar du projet Interreg IV A BioRhi'n (2009-2013), auquel l'OPABA a pris part, et qui portait sur la performance économique des exploitations agricoles biologiques dans le Rhin supérieur.

Travailler avec son ou ses voisins permet de trouver des solutions à des problématiques communes

Intégrer des agriculteurs ou des institutions frontalières dans la réflexion stratégique agricole et alimentaire d'une agglomération pourrait être un moyen de régler certaines tensions. Donner une voix aux agriculteurs belges et aux institutions flamandes qui cultivent des terres sur le territoire de la MEL permettrait par exemple de traiter conjointement des questions de gestion de l'eau et des terres.

4. Quel travail en commun avec les chambres d'agriculture sur la question internationale ?

Du côté des chambres d'agriculture :

Les projets internationaux des chambres d'agriculture sont souvent d'ordre technique (pratiques d'éleveurs, conseil...) et ne font pas forcément partie des préoccupations des agglomérations. Il convient cependant de différencier les projets plutôt orientés aide au développement et les projets d'échanges de pratique, souvent entre pays européens.

La chambre régionale d'Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) a développé des actions d'aide au développement dans d'autres pays (Afrique et Asie), partenariats qui ont pu déboucher sur des échanges économiques, avec l'exemple du commerce de la mangue entre la région et le Burkina Faso. Mais les collectivités ne sont pas impliquées. Elles ne sont en effet pas sollicitées par les chambres mais les deux parties peuvent aussi considérer que ce type d'action n'a pas de retombées sur le territoire français, si ce n'est la formation des professionnels et l'éducation à la citoyenneté mondiale. Toutefois, selon Yolaine Guérif de l'AFDI, les collectivités qui se sont déjà saisies de la compétence internationale peuvent participer financièrement et être consultées dans la mesure où le territoire de coopération agricole correspond au territoire de coopération décentralisée de la collectivité.

Dans le cas du projet Interreg Food Heroes (réduction du gaspillage), mené par l'AC3A, les services alimentation de la métropole d'Angers sont mobilisés pour relayer les informations relatives au projet. La communication assurée par la métropole permet d'atteindre les acteurs hors du monde agricole, comme les entreprises et les restaurants. Dans le cadre de ce projet en particulier, la chambre régionale a travaillé avec les services de gestion des déchets et de communication d'Angers, mais pas avec les services de relations internationales. **Le travail en commun, entre chambre et collectivité, concerne toujours le territoire français. Si la chambre d'agriculture mène des projets à l'international, elle n'impliquera pas l'agglomération dans la mise en œuvre du projet.**

Du côté des projets internationaux de l'agglomération :

Les actions internationales menées par les agglomérations, communautés de communes ou métropoles n'impliquent pas directement les chambres d'agriculture. Celles-ci sont associées au projet dans la mesure où elles travaillent déjà avec les services de la collectivité sur les politiques alimentaires. L'implication des chambres d'agriculture dans les projets de coopération décentralisée ou les projets européens dépend ainsi des liens entre la chambre d'agriculture et le service alimentation. Dans le pire des cas (Mouans-Sartoux), les deux instances s'ignorent. P. Lopes, de la Métropole européenne de Lille, envisage cependant de s'appuyer sur le réseau et les compétences de la Chambre Nord-Pas-de-Calais pour développer les échanges transfrontaliers et flécher les éventuels partenaires.

5. Les freins à la coopération identifiés :

Les coûts : la question de l'investissement, en moyens financiers ou humains, est toujours citée par les interlocuteurs. Tous reconnaissent cependant que les échanges internationaux sont positifs.

La multiplicité des réseaux : Il y a de nombreux réseaux qui travaillent sur le thème de l'alimentation, et ils risquent tous de perdre en visibilité et de se faire concurrence. Nantes est par exemple membre du MUFPP et d'Eurocities, mais n'a pas le temps de s'investir, les forces de travail se dispersent. En outre, plus les réseaux sont grands, plus les échanges sont compliqués. Les grands réseaux durent toutefois plus longtemps.

L'opacité des dispositifs : la charge de travail représentée par les réponses aux appels à projets peut constituer un obstacle quand les équipes dédiées à l'alimentation sont en faible effectif.

La barrière de la langue : cité par plusieurs interlocuteurs (Grenoble, Rouen, Rennes), le manque de maîtrise de l'anglais n'est pas un frein principal mais peut décourager les chargés de mission de s'investir dans les activités d'un réseau par exemple. Cet obstacle peut toutefois être surmonté grâce au soutien du service des RI (ex : Rennes).

Des contraintes conjoncturelles :

- Des modalités de contractualisation financière plus contraignantes

Afin d'engager les grandes collectivités à effectuer des économies sur leurs dépenses de fonctionnement, une circulaire du 16 mars 2018 a été signée entre le Ministre de l'Intérieur et le Ministre de l'action et des comptes publics. L'État s'engage à assurer la stabilité des dotations financières et en retour, les grandes collectivités doivent limiter l'augmentation de leur budget de fonctionnement à 1.2% (sous peine d'amende).¹³

Cependant les financements européens ne sont pas comptabilisés comme des recettes, toute action internationale engagée sera comptabilisée dans le budget de fonctionnement comme une hausse de travail non compensée, d'où le cul des collectivités à l'international.

- La gestion des fonds FEADER

La réforme territoriale en France a entraîné des changements au niveau de l'autorité de gestion des fonds européens. Les régions partagent la gestion de ces fonds avec une agence étatique (ASP), dont l'outil informatique OSIRIS a connu quelques difficultés de fonctionnement. Du fait des retards de paiement, le volet coopération internationale des projets LEADER n'a pas été investi, soit parce que les dossiers étaient bloqués, soit parce que les porteurs de projets n'avaient pas les moyens d'avancer les frais.

Conclusion partielle :

Dans l'ensemble, les échanges internationaux peuvent permettre de consolider et d'approfondir les politiques alimentaires locales, de créer des synergies entre les acteurs du territoire et vers de nouveaux partenaires. Au-delà de l'impact local, les actions extérieures sont aussi des formes d'engagement des territoires en faveur de la transition alimentaire. L'investissement exigé représente cependant une difficulté pour tous les terrains qui pour la plupart préfèrent mener

¹³ <https://www.vie-publique.fr/focus/depenses-collectivites-circulaire-fixe-contrat-type-avec-etat.html>

des actions ponctuelles plutôt que des partenariats prolongés. Comment chacun de ces territoires a-t-il investi la dimension internationale des questions alimentaires ?

Initiatives de coopérations internationales au sein des territoires

Pour chacun des 17 territoires enquêtés, nous avons au préalable identifiés des actions internationales, projets européens, de coopération décentralisée ou signature de plaidoyers internationaux. Nous avons interrogé le lien entre ces actions et les politiques alimentaires locales lors des entretiens avec les chargés de mission alimentation des collectivités (voir annexe A) puis avec les chargés de mission des relations internationales et les contacts en chambre d'agriculture (voir annexe A) lorsque cela était pertinent. Nous avons de plus établi une chronologie comparative, afin de voir à quel moment le dispositif international intervenait dans la démarche PAT.

1. Aix-Marseille Provence Métropole

Interlocuteurs :

Service Agriculture périurbaine et Territoire, Pays d'Aubagne (PAT : métropole et Pays d'Arles)

Pôle Aménagement du territoire, chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône

Contexte

La Métropole Aix-Marseille Provence (MAMP) a été créée le 1^{er} janvier 2016 et résulte de la fusion de 6 intercommunalités (Marseille Provence Métropole, le Pays d'Aix, Agglopolé Provence, le Pays d'Aubagne et de l'Etoile, Ouest Provence et le Pays de Martigues). Elle porte un PAT lauréat d'un AAP PNA régional depuis 2017. L'organisation actuelle de la métropole est quelque peu complexe puisque les 6 territoires conservent chacun un conseil de territoire qui émet des avis et continue à exercer certaines compétences (de manière obligatoire de 2016 à 2020 puis selon le vote du conseil métropolitain à partir de 2020). La MAMP compte 1,8 million d'habitants. Le Pays d'Aubagne s'est montré précurseur sur les questions agricoles puis alimentaires. Situé à l'est de l'agglomération marseillaise, ce territoire constitue une ceinture maraîchère mais celle-ci est mise en péril par la croissance du pôle urbain marseillais et la pression foncière qui y est associée. Dès 1992, une charte agricole a été signée entre les acteurs du territoire sous l'impulsion du maire de l'époque, pilotée par un comité constitué pour moitié par des agriculteurs, et par des représentants d'organisations professionnelles et des collectivités. En ce qui concerne la communauté urbaine de Marseille, le devenir des espaces agricoles n'est devenu une préoccupation qu'avec le projet d'agglomération en 2004, à la suite d'un diagnostic effectué par la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône.

Actions internationales entreprises

Projet Interreg Med MADRE [1er février 2017 - 31 juillet 2018]

Le projet réunit pour la France l'Agence des Villes et Territoires Méditerranéens Durables (AVITEM) qui est chef de file, ANIMA Investment Network (qui a associé la MAMP), l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (CIHEAM-IAMM), pour l'Espagne MedCités, pour l'Italie la Ville Métropolitaine de Bologne, pour la Grèce l'Université Aristote de Thessalonique, et l'Université d'Agriculture de Tirana pour l'Albanie. Le projet Interreg portait sur le rôle de

l'agriculture urbaine et périurbaine dans la capacité d'innovation et de résilience des six territoires métropolitains méditerranéens. Les réalisations qui en ont résulté sont la création d'une plateforme d'échange de bonnes pratiques et de connaissances (Agri-Madre) et la publication d'un catalogue de bonnes pratiques.

Lien avec la politique alimentaire

Chronologie

Politique alimentaire	Projets internationaux
2016 naissance de la métropole	
2017 décision politique du PAT	2017-2018 projet MADRE
2020 finalisation du PAT	

La métropole Aix-Marseille-Provence est née le 1er janvier 2016, et le projet alimentaire métropolitain, annoncé le 29 septembre 2017 et voté par le conseil métropolitain le 16 octobre 2017, est le premier projet porté par cette nouvelle entité. La démarche, lauréate d'un appel à projet PNA régional en 2017, a été lancée en 2018 et vise une formalisation et une finalisation au niveau national en 2020.

L'annonce du projet alimentaire territorial a intéressé l'association ANIMA, qui profite de cette opportunité pour associer la métropole Aix Marseille (un acteur institutionnel) à sa candidature pour le projet Interreg MADRE portant sur les acteurs de l'agriculture périurbaine. Le partenariat a ainsi été noué sans la chambre d'agriculture et sans les services Relations Internationales des collectivités. Selon le service agriculture, la métropole a intégré le projet européen pour avoir un aperçu des réalisations en dehors du contexte national. Si la métropole pensait s'appuyer sur ce dispositif international pour développer son PAT, il a semblé difficile de dépasser le stade des échanges, une fois le financement tari. On peut toutefois penser que le projet MADRE a été l'occasion pour les différentes parties prenantes, sur le territoire métropolitain, de se rencontrer et de partager des expériences. Les rencontres internationales ont semblé poser plus de difficultés pour une structure métropolitaine nouvelle et composite.

En ce qui concerne le dispositif PAT en lui-même, il est cité en exemple par le Policy Paper du projet MADRE comme réponse possible à l'enjeu d'inter- et de transsectorialité sur un territoire : « The design of the project and its programmes holds a wide perspective of the food chain, covering issues from health and nutrition to food accessibility and cultural heritage, resulting in a very good example of making food an integral element of strategic planning at a regional level »¹⁴ Dans le cadre d'un appel à projet national, ce dispositif permet d'intégrer la préoccupation alimentaire dans l'aménagement métropolitain. Il est également détaillé dans la rubrique « innovation territoriale » du catalogue des bonnes pratiques¹⁵ publié à l'issue du projet MADRE. Sont valorisés, par rapport aux autres pays partenaires, le diagnostic et la gouvernance collaborative, qui doit pouvoir inclure tous les acteurs de la chaîne alimentaire.

C'est l'annonce du PAT qui a donné une légitimité à la MAMP pour participer au projet Interreg. En retour, la MAMP espérait développer son PAT grâce aux échanges, mais le projet n'a pas eu l'effet attendu.

¹⁴ <http://www.medcities.org/fr/-/projects-madre>

¹⁵ http://www.animaweb.org/sites/default/files/madre_catalogue_web_light.pdf

Perspectives

Le PAT de la métropole est un projet porté par une structure récemment créée qui cherche encore son fonctionnement. Les échanges internationaux sont alors vus comme complexes à mettre en place, pour des raisons à la fois financières, de validation politique et pragmatiques. Pour le service Agriculture périurbaine, « il ne faut pas trop se disperser », et ne pas surcharger les agents qui doivent déjà constituer le PAT sur le terrain. Mais ces difficultés pratiques viennent du fait que la métropole est jeune, comme le souligne le pôle territorial de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône. Le PAT aurait déjà réussi à associer techniciens et élus, les actions de coopérations internationales ne sont pas encore à l'ordre du jour.

2. Angers Loire Métropole

Interlocuteurs :

Direction environnement, aménagement des territoires, Angers Loire Métropole

Service des Relations Internationales, Angers Loire Métropole.

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire (*à propos du projet Interreg Food Heroes*)

Contexte

Troisième pôle urbain du grand Ouest, Angers Loire Métropole (ALM) est une communauté urbaine qui s'étend sur 29 communes. Elle compte aujourd'hui un peu moins de 300 000 habitants. La communauté urbaine, créée en 2016, succède à la communauté d'agglomération qui avait été créée en 2001. L'agriculture du territoire est tournée vers l'élevage bovin et les cultures spécialisées, un tiers des exploitations commercialisent leurs produits en circuits courts.

Si les premières actions de préservation du milieu naturel et agricole remontent aux années 1970, avec le Schéma Direct d'Aménagement et d'urbanisme, c'est en 1998, que la collectivité s'engage conjointement avec la Chambre d'Agriculture à la mise en œuvre d'un Plan de Développement Durable Périurbain pour réfléchir au devenir de l'agriculture et des espaces ruraux. Le Schéma de Cohérence Territoriale du pôle métropolitain est élaboré en 2006 et comprend une commission spécifique, au sein de la Chambre d'Agriculture. La commission agricole Pays Loire Angers établit ainsi en 2009 un projet agricole pour la période 2009-2015, puis pour la période 2017-2021. L'un des axes de ce dernier projet agricole vise à structurer une offre alimentaire de proximité au moyen d'un diagnostic alimentaire partagé, de la construction d'une stratégie alimentaire et de l'élaboration d'un programme d'actions. Ce dernier axe est reconnu comme PAT par la région Pays de la Loire en octobre 2018.

Actions internationales identifiées

Le service chargé de la politique alimentaire d'Angers Loire Métropole n'a engagé aucune action à caractère international pour le moment. Mais le service chargé des Relations Internationales souhaite investir la dimension alimentaire au sein de ses partenariats.

Liens avec la politique alimentaire

Il a été estimé que le PAT n'est pas assez avancé pour s'engager dans un projet international quel qu'il soit. Le PAT d'ALM est reconnu par la région (DRAAF) : il est lauréat de l'appel à projet PNA régional 2018. Si le service en charge du PAT se concentre sur le développement local, le service des Relations internationales de la métropole cherche de potentiels échanges avec des territoires étrangers. Les Relations Internationales travaillent à préparer des coopérations sur la thématique alimentaire avec des territoires qui sont par ailleurs déjà partenaires de la métropole. Ainsi, ALM souhaiterait échanger avec la ville suédoise Södertälje, qui a été Lead Partner d'un réseau de transfert Urbact II (Diet for a Green Planet), partenaire depuis 1999, afin d'étudier la restauration scolaire. Il s'agirait pour les représentants d'Angers Loire Métropole de

bénéficiaire de l'expertise suédoise sur le pourcentage de produits biologiques dans les cantines, sur la réduction des déchets et la pédagogie. Une conférence sur les circuits courts et l'innovation pourrait accueillir une universitaire d'Austin, ville jumelée avec Angers depuis 2011, en partenariat avec l'école d'Agriculture d'Angers. Le service effectue également des veilles sur les appels à projets et suit les travaux du Food Group d'Eurocities. Le service Relations Internationales mobilise ainsi les ressources du territoire, et fait de la dimension alimentaire un axe de rayonnement de la métropole.

3. Communauté de communes de la Région d'Audruicq

Interlocuteur :

Direction développement local, CCRA

Contexte

La communauté de communes de la Région d'Audruicq (CCRA), dans le Pas-de-Calais, rassemble 15 communes et 26 800 habitants. Elle est traversée par l'autoroute A16 qui relie Paris à la Belgique par la Côte d'Opale. Cet espace rural est situé entre les trois villes de Calais, Dunkerque et Saint-Omer. C'est le bassin historique de production de la chicorée, mais aussi plus récemment un important bassin de production de pommes de terre pour l'exportation. La collectivité s'est emparée du sujet de la question alimentaire depuis de nombreuses années, d'abord par un recensement des acteurs, puis en les invitant à s'impliquer au sein d'un réseau, qui évolue aujourd'hui à l'échelle de l'intercommunalité par l'intermédiaire du Comité de promotion économique et touristique (CPETI), et à l'échelle du pays par la démarche « Le Calaisis on y prend goût ». Cette volonté de s'approprier la question alimentaire s'est plus particulièrement concrétisée par l'achat d'une ferme pour créer l'Ecopole alimentaire de la Région d'Audruicq.¹⁶

Actions internationales identifiées

Projet européen Ad-In

Le programme Interreg V Flandres-Wallonie-Hauts de France a initié le projet transfrontalier AD-In, alimentation durable inclusive, qui porte sur l'inclusion sociale dans l'accès à une alimentation durable. Les partenaires, sous la direction de l'Observatoire Social du Hainaut, sont l'association Espace Environnement, le département du Nord, les Anges Jardins et la Centre Intercommunal d'action sociale de la Région d'Audruicq. Son objectif est de contribuer au développement durable du territoire transfrontalier par la mise en place d'une stratégie visant à rendre l'alimentation durable accessible à tous et en particulier aux personnes les plus vulnérables.¹⁷

Micro-projet Interreg

Les micro-projets font partie de la stratégie de coopération interterritoriale du programme Interreg Flandre-Wallonie. Un micro-projet a pour vocation d'initier et de développer des collaborations transfrontalières de proximité, dans un cadre de coopération simplifié. D'une durée maximale de 18 mois, le micro-projet est financé par le FEDER à hauteur de 100% et est porté au minimum par un opérateur de chaque côté de la frontière franco-belge, ou, le cas échéant, par une structure unique transfrontalière. Il mobilise des moyens financiers plafonnés à 30000 €. ¹⁸

La CCRA est jumelée avec le village de Lichtervelde, en Flandre Occidentale. En 2018 est lancé un micro-projet européen sur la valorisation du savoir-faire de la chicorée. Les financements doivent permettre la réalisation d'un web documentaire sur la chicorée. L'enjeu à la fois de

¹⁶ <http://rnpa.fr/wp-content/uploads/2017/01/Territoire-temoins-RnPA-Region-Audruicq.pdf>

¹⁷ <https://ad-in.eu/a-propos/>

¹⁸ https://www.interreg-fwvl.eu/sites/default/files/doc/guide_operateur_micro-projets_version_30.11.2016_-_fr_0.pdf

diversifier l'agriculture et de conforter la clientèle touristique qui se rend sur la côte d'Opale. Ce jumelage doit aboutir à la création de flux dans les deux sens.

Liens avec la politique alimentaire

Chronologie :

Politique alimentaire	Projets internationaux
2001 : création du CEPTI	
2010 : création de l'Ecopole	
2016 : Ecopole labellisé PTCE	
	2016-2019 : Interreg AD-In
	2018 : microprojet Interreg

L'action internationale pour échanger et reconsidérer son propre travail

La Région d'Audruicq travaillait déjà sur les questions agricoles et alimentaires, et notamment sur les populations précarisées, avec le projet « école de consommateurs » par exemple. Le projet AD-In a cependant représenté une occasion d'aller plus loin, de développer les politiques menées. Les échanges avec les territoires belges ont permis à la CCRA de prendre conscience de la qualité de leurs réalisations, soutenues par la région, et de l'importance de la démarche PAT, une démarche partenariale avec les structures associatives du territoire. Si le projet Ad-In n'a pas nécessairement amené de nouvelles idées, il a stimulé les équipes en charge de l'alimentation. En effet, le projet a permis de remettre en cause le mode opératoire, les méthodes de travail, par les échanges mais aussi du fait de la présence d'une sociologue lors des rencontres.

Un dispositif simple mobilisé pour le développement territorial

Les liens entre Lichtervelde et la CCRA remontent aux années 1970 et ont été formalisés par un jumelage en 2014. La simplicité d'utilisation du dispositif ne requiert pas beaucoup de compétence d'ingénierie de projet et permet à deux structures de taille comparable de développer leur territoire. Le projet est intégralement financé et laisse une grande liberté aux partenaires.

4. Grand Besançon

Interlocuteurs :

Service environnement, Grand Besançon

Chambre d'agriculture du Doubs – Territoire de Belfort

Contexte

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon recouvre un territoire constitué de 70 communes. Il s'agit d'un territoire composite, articulé autour de la ville de Besançon et de la vallée du Doubs. Le territoire périurbain est à forte dimension rurale et agricole, ce qui soulève un enjeu d'articulation ville-campagne prégnant dans les politiques publiques depuis le milieu des années 2000. D'un point de vue agricole, le territoire est fortement dominé par l'élevage bovin-lait, la majeure partie étant couverte par l'AOC Comté. Le maraîchage est en revanche peu développé et constitue un enjeu pour le territoire, qui cherche à diversifier la production. L'état initial réalisé en 2016 faisait ressortir la structuration progressive, depuis 2004 et le début du programme Sauge lié au Fonds social européen, d'une stratégie agricole sur le territoire. Cette stratégie, formalisée en 2010 dans la Charte de l'agriculture périurbaine, visait à développer l'agriculture périurbaine avec plusieurs objectifs: l'insertion professionnelle de jeunes agriculteurs, la diversification de la production vers le maraîchage, le lien ville-campagne et la préservation de l'agriculture dans un territoire qui s'urbanise. La période 2015-2018 marque un glissement progressif d'une stratégie agricole à une stratégie plus largement alimentaire. La stratégie alimentaire du Grand Besançon est lauréate de l'appel à projets PNA en 2017.¹⁹

Actions internationales entreprises

Jumelage avec Fribourg-en-Brigau

Besançon et Fribourg sont jumelées depuis 1959. Outre les échanges culturels et sportifs, les deux villes travaillent ensemble sur les questions environnementales, notamment sur l'énergie et le climat, avec le projet commun Opération Familles Actives pour le Climat. En ce qui concerne l'agriculture et l'alimentation, des échanges ont eu lieu sur les circuits courts, et les partenaires allemands sont venus visiter des points de vente directe.

Échanges informels avec Lausanne

Toutes deux villes de l'arc jurassien, Lausanne et Besançon ont signé une convention de coopération transfrontalière en novembre 2018. Cet accord, qui s'apparente à un jumelage, vise le développement des échanges autour du tourisme, de la culture et du sport. Les deux villes échangent sur de nombreuses thématiques, dont l'agriculture ou l'alimentation.

Projet Equal SAUGE

Il s'agit d'un projet européen financé par le FEDER. La candidature du territoire bisontin a été initiée par l'AFIP (Association pour favoriser l'intégration professionnelle) pour assurer un développement économique avec un souci d'égalité des chances. Porté par l'agglomération

¹⁹ <http://rnp.at.fr/wp-content/uploads/2018/11/rnp.at11-etatfinal-terr-temoins-creps-rapport-2018.pdf>

bisontine, le CFPPA (entre de formation professionnelle et de promotion agricole) de Chateaufarine, la chambre d'agriculture du Doubs et par l'AFIP, le projet SAUGE (Solidarités Agricoles et Urbaines pour des Gains Économiques, environnementaux et en termes d'emploi) prônait l'interconnaissance entre acteurs urbains et ruraux. Le projet EQUAL a aussi inclus des échanges avec des territoires portugais et italiens autour de leurs projets respectifs, IDEIAS, pour le développement d'une agriculture de qualité et respectueuse de l'environnement dans la région de Palmela à 40km de Lisbonne, et ROAD pour le développement de l'accueil touristique par de petites structures agricoles et artisanales dans la région de Reggio di Calabria.

Liens avec la politique alimentaire

Chronologie :

Politique alimentaire	Projets internationaux
	2005-2008 : projet SAUGE
2010 : charte de l'agriculture périurbaine	
2017 : lancement du PAT, PNA N	
	2018 juillet : envoi d'une délégation à Lausanne
	2019 Août : accueil des rencontres Est-Ouest et présentation des réalisations de l'agglomération

Un projet International à l'origine de la stratégie agricole puis alimentaire

Le dispositif international a été à l'origine de la politique agricole puis alimentaire du Grand Besançon. Les acteurs qui prennent part au projet SAUGE sont également ceux qui signent la charte agricole en 2010, et Le comité du projet SAUGE a été après 2008 en charge de la charte de l'agriculture périurbaine. La continuité de la politique agricole a donc été assurée par les parties prenantes du projet européen. L'action internationale a ainsi permis l'interconnaissance entre les acteurs du territoire et de construire des habitudes de travail en commun qui préparent la gouvernance du PAT. L'agglomération a bénéficié des méthodes d'une association de son territoire, l'AFIP, qui a réalisé la veille menant à la candidature au projet EQUAL.

Des synergies sur le territoire

Les projets internationaux sont l'occasion pour les différents services de coopérer. Par exemple, le service prospective de l'agglomération bisontine, chargé de développer la coopération avec Lausanne, a identifié avec ses partenaires suisses le sujet de l'alimentation comme base d'échange. Ils se sont ensuite appuyés sur le service alimentation pour sélectionner les parties prenantes de la visite : espaces verts, urbanisme et chambre d'agriculture du Doubs. Pour le service environnement, le véritable intérêt de cet échange a été de réunir dans la même voiture et pendant deux trajets de deux heures chacun, la chambre d'agriculture, le service alimentation, celui de l'urbanisme, de l'éducation et des espaces verts. Ce déplacement a donc constitué une opportunité de se réunir autour de la thématique alimentaire pour des agents qui n'auraient pas forcément trouvé le temps de se voir par ailleurs.

La chambre d'agriculture du Doubs fait aussi appel aux ressources du Grand Besançon. En Août 2019, les rencontres Est-Ouest sont organisées en France, et les thématiques (foncier, alimentaire, circuits-courts) sont une bonne occasion de faire participer le Grand Besançon. La présentation des réalisations de l'agglomération donnera peut-être lieu, dans les pays invités, à des restitutions qui feront évoluer les politiques alimentaires locales.

Des échanges peu opérationnels

Dans le cas du Grand Besançon, les actions internationales entreprises après la labellisation sont de l'ordre du rayonnement, mais pas d'une volonté de développer le PAT grâce aux échanges, car les visites et délégations n'émanent pas du service alimentation mais du service prospective. Cela montre en revanche une bonne coopération entre les services de l'agglomération : le service prospective met la chargée de mission alimentation sur la voie de partenariats potentiels. C'est alors au service chargé de l'alimentation d'investir ou non les partenariats. Si les jumeaux fribourgeois seraient intéressés par une coopération, le côté bisontin ne l'est pas. De même, si les échanges avec la Suisse permettent de prendre en considération de nouvelles idées, les différences de réglementation sont trop importantes pour transposer des réalisations. Ainsi, la stratégie choisie par le Grand Besançon est d'investir les partenariats existants (avec la Suisse ou Fribourg-en-Brisgau), mais ne semble pas rencontrer beaucoup de succès.

Perspective

En cas de validation politique, le Grand Besançon pourrait répondre aux attentes des jumeaux fribourgeois et collaborer davantage sur le sujet alimentaire.

5. Grand Lyon

Interlocuteur :

Service développement durable, Grand Lyon

Contexte

Le Grand Lyon, métropole créée en 2015, compte 59 communes et 1.2 millions d'habitants. La métropole ne s'est saisie des politiques alimentaires que progressivement. La communauté urbaine de Lyon mène plusieurs actions en faveur de l'agriculture, et ce depuis les programmes agricoles des années 1980. Mais si la consommation locale des produits issus de cette agriculture est évoquée dans le PSADER-PENAP²⁰ en 2010, ces actions restent orientées vers la dimension agricole. C'est avec le projet « Sustainable Food in Urban Communities » du programme Urbact [2013-2015], porté par la ville de Lyon, que la question alimentaire émerge sur le territoire : ce projet réunit de nombreux acteurs associatifs autour des thèmes de la gouvernance alimentaire et de l'accessibilité sociale. L'alimentation n'est alors plus liée à la seule agriculture, et est intégrée les travaux de la jeune métropole en 2016, lorsqu'échoit au Grand Lyon la compétence de gestion des collèges et de leur restauration collective. La métropole n'est toutefois pas porteuse d'un PAT en 2019.

Actions internationales identifiées

Signature du pacte de Milan et projet Let's Food Cities

Le Pacte de Milan (Milan Urban Food Policy Pact, MUFPP) promulgué en octobre 2015, est le premier protocole international au travers duquel plus de 100 villes s'engagent à développer des systèmes alimentaires durables. Le secrétariat du réseau ainsi formé, assuré par la ville de Milan, organise un sommet par an, au cours duquel les villes peuvent présenter leurs travaux et échanger entre elles.

Le Grand Lyon a, à la suite de la signature du Pacte, été sollicité par l'association Let's Food Cities pour participer à son projet. L'objectif de cette association est de sensibiliser et accompagner les collectivités autour du monde dans leur transition vers des systèmes alimentaires territoriaux durables, en s'appuyant sur la coopération internationale entre villes.²¹ Elle met ainsi en relation 7 métropoles françaises signataires du Pacte de Milan avec 7 métropoles extra-européennes pour développer l'interconnaissance et les échanges de bonnes pratiques. Lyon a ainsi été mis en duo avec Hô Chi Minh Ville.

Participation au Food Group d'Eurocities

Eurocities est un réseau de villes européennes mis en place en 1986 pour former une plateforme politique entre les villes et les institutions de l'Union Européenne. Le Working Group Food du réseau Eurocities (groupe de travail sur l'alimentation) est une plateforme d'échange et de rencontre entre villes européennes autour de thèmes liés à l'alimentation urbaine, comme la gouvernance, la commercialisation, l'éducation ou l'environnement. Ce groupe de travail regroupe des représentants de villes déjà membre du réseau, produit des livrables et organise

²⁰ Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural – Protection des espaces Naturel et Agricoles Périurbains.

²¹ <http://letsfoodcities.com/home/qui-sommes-nous/lassociation-et-nous>

des séminaires thématiques, comme celui qui s'est tenu à Gand du 5 au 7 juin 2019, sur l'impact climatique des systèmes alimentaires localisés.

Liens avec la politique alimentaire

Chronologie

Politique agricole et alimentaire	Projets internationaux (ville puis métropole)
1979 : premier programme agricole de la région lyonnaise	
2006 : comité d'orientation agricole	
2010 : PSADER PENAP	
	2013-2015 : Urbact
	2015 : Signature du MUFPP
2016 : PAEC ²²	
	2017 : Projet Let's Food Cities
2018 : projet agricole de la métropole de Lyon	

Une source d'inspiration

Les échanges internationaux sont une source d'inspiration pour le chargé de projet alimentation. La signature du pacte de Milan en 2015, quoiqu'initiée par la ville, implique la participation à des sommets, c'est-à-dire des réunions avec une partie remise de prix (awards) qui permet de mettre en avant les initiatives les plus intéressantes. Les sommets sont l'occasion de prendre connaissance de nouvelles idées, mais aussi discuter avec ses homologues étrangers. Ainsi, une interlocutrice d'Almere, aux Pays-Bas, a fait part de sa vision particulière de l'éducation à l'alimentation. Pour elle, les enfants doivent quitter l'école primaire avec la capacité de différencier 5 sortes de pommes. Outre les idées, les pratiques peuvent également être diffusées et adaptées à un contexte local, comme la stratégie de lutte contre l'obésité menée à Amsterdam, qui passe par l'interdiction des boutiques de fast food à moins de 250 mètres des établissements scolaires.

Il convient cependant de souligner l'importance des rencontres personnelles dans les échanges : se déplacer physiquement permet de voir, de discuter, de nouer des contacts et des relations de confiance. Les visites sur sites et les études de cas offrent la possibilité de comprendre les mécanismes à l'œuvre sur un territoire, de poser des questions directement aux acteurs impliqués. La dimension informelle de ces rencontres, discussions lors de forums ou déplacements physiques, semble rendre l'interconnaissance plus pérenne et solide que ne pourraient l'être les informations issues d'une plateforme d'échange. On peut aussi penser que la confiance renforce les liens au sein du groupe Eurocities. Les sommets sont enfin l'occasion de rencontrer des nouveaux partenaires et notamment des partenariats de coopération décentralisée, qui selon le responsable de la stratégie alimentaire, se nouent à cette occasion. À titre d'exemple, l'association Let's Food Cities a contacté les métropoles françaises lors du sommet du MUFPP à Valencia en 2017.

Une diplomatie développée en amont de la politique alimentaire

Dans un premier temps, ce sont les services RI qui ont porté les actions internationales de la métropole sur le sujet alimentaire. Ces services ont porté la signature du MUFPP, et ont

²² Projet agro-environnemental et climatique

poussé le chargé de projet alimentation à participer au Food Group d'Eurocities. Le service alimentation a donc bénéficié de l'expertise du service RI, en matière de veille sur les événements internationaux, sur les AAP et sur les réseaux influents. Grâce aux relations entre Lyon et Milan, Bruno Charles (Vice-Président à la politique agricole) a pu bénéficier d'une tribune à Valencia, et ainsi mettre en valeur une réalisation de la métropole. Le service alimentation bénéficie également des compétences d'ingénierie de projet des du service RI. Aujourd'hui le chargé de projet alimentation participe assidûment aux événements internationaux et aux travaux d'Eurocities, qui nourrissent bel et bien la politique alimentaire du Grand Lyon. Du fait de la participation au Food Group et aux sommets du MUFPP, le service développement durable et le service RI se rencontrent régulièrement.

En retour, l'alimentation pourrait orienter les coopérations internationales de la métropole : la coopération décentralisée entre Lyon et Porto-Novo, qui porte sur le développement urbain, pourrait être élargie aux domaines alimentaires. Pour cela, une présentation de la stratégie alimentaire est prévue auprès du service chargé de la coopération décentralisée : cette présentation vise à familiariser ce service avec la politique alimentaire du Grand Lyon pour informer les recherches de partenariats

Si les actions internationales sont rarement vues comme prioritaires par les élus et la hiérarchie des services, elles peuvent s'inscrire dans la politique extérieure du territoire et contribuer à développer sa stratégie alimentaire locale.

Perspectives

Les deux services concernés par l'action internationale des collectivités territoriales en matière d'alimentation souhaitent développer les coopérations, notamment à l'occasion des sommets du MUFPP. Elles seront toutefois lancées après l'échéance électorale de 2020.

6. Grenoble Alpes Métropole

Interlocuteurs :

Service agriculture, Grenoble Alpes Métropole

Politiques Européennes, Grenoble Alpes Métropole

Contexte

Grenoble Alpes Métropole rassemble 49 communes et 450 000 habitants. La métropole n'est pas porteuse d'un PAT en 2019, mais mène depuis 2016, avec la Communauté de Commune du Pays Voironnais et celle du Grésivaudan, le PNR de Chartreuse, le PNR du Vercors et Alpes Sud Isère, une stratégie agricole et alimentaire interterritoriale. Cette stratégie vise à favoriser la préservation et la transmission du foncier agricole et l'emploi en agriculture et à augmenter la part de production locale et de qualité dans les assiettes. Sur le territoire grenoblois, la préoccupation agricole puis alimentaire a d'abord été le fait du Pays Voironnais. En effet, le Pays voironnais, pionnier des circuits de proximité (création de la marque Collines du Pays voironnais à la fin des années 1970) a initié avec l'ADAYG (Association de Développement de l'Agriculture dans l'Y Grenoblois) l'action publique en faveur de l'alimentation en participant au projet Interreg III Med « Rururbal » dont le chef de file était la Comarca de Granollers en Catalogne.²³

Actions internationales identifiées

Projet Métropole Nature [2003-2007]

Le projet Métropole Nature est un programme de recherche-action inscrit dans le cadre d'Interreg III B et met en jeu une coopération entre des pôles d'acteurs espagnols, français et italiens. Les thèmes de réflexion sont la gestion cohérente et les enjeux de planification et de projets des espaces naturels périurbains.²⁴

Projet Rurbance [2012 -2015]

Le projet Rurbance se déploie dans le cadre de la programmation Interreg IV B, et porte sur la gouvernance entre les territoires urbains et ruraux des Alpes. Pour les partenaires, l'Autriche, l'Italie, La France, l'Allemagne, la Suisse et la Slovénie, il s'agissait de répondre aux questions posées par un développement territorial durable rural-urbain équilibré, via la création d'une plateforme de discussion et l'élaboration de modèles de développement communs.²⁵ La thématique alimentaire a fait l'objet d'une action pilote menée par les territoires français et italiens.

Participation au Food Group d'Eurocities

Eurocities est un réseau de villes européennes mis en place en 1986 pour former une plateforme politique entre les villes et les institutions de l'Union Européenne. Le Working Group Food (groupe de travail sur l'alimentation) est une plateforme d'échange et de rencontre entre villes européennes autour de thèmes liés à l'alimentation urbaine, comme la gouvernance, la

²³ http://terresenvilles.org/wp-content/uploads/2016/11/TEV_CH3.2_PolAlimTerrGrenoble_2015.pdf

²⁴ Guide Métropole Nature, décembre 2004

²⁵ <http://www.alpine-space.org/2007-2013/projects/projects/detail/RURBANCE/show/index.html>

commercialisation, l'éducation, l'environnement... Ce groupe de travail regroupe des représentants de villes déjà membre du réseau, produit des livrables et organise des séminaires thématiques, comme celui qui s'est tenu à Gand du 5 au 7 juin, sur l'impact climatique des systèmes alimentaires localisés.

MUFPP et LFC

Le Pacte de Milan (Milan Urban Food Policy Pact, MUFPP) promulgué en octobre 2015, est le premier protocole international au travers duquel plus de 100 villes s'engagent à développer des systèmes alimentaires durables. Le secrétariat du réseau ainsi formé, assuré par la ville de Milan, organise un sommet par an, au cours duquel les villes peuvent présenter leurs travaux et échanger entre elles.

Grenoble Alpes Métropole a, à la suite de la signature du Pacte, été sollicité par l'association Let's Food Cities pour participer à son projet. L'objectif de cette association est de sensibiliser et accompagner les collectivités autour du monde dans leur transition vers des systèmes alimentaires territoriaux durables, en s'appuyant sur la coopération internationale entre villes.²⁶ Elle met ainsi en relation 7 métropoles françaises signataires du Pacte de Milan avec 7 métropoles extra-européennes pour développer l'interconnaissance et les échanges de bonnes pratiques. Grenoble a ainsi été mis en duo avec Sfax (Tunisie).

Liens avec la politique alimentaire

Chronologie

Politique agricole et alimentaire	Projets internationaux
1994-2001 charte agricole du Pays Voironnais	
2007 schéma de valorisation et de maillage des espaces agricoles forestiers	2003-2007 Métropole Nature
2009 PSADER (stratégie agricole et forestière)	
2013 convention SAFER GAM département	2012-2015 Rurbance
2015 stratégie agricole et alimentaire interterritoriale	2015 MUFPP 2017 : Let's Food Cities

Les échanges internationaux ont ainsi participé à la structuration de la politique alimentaire de la métropole, selon plusieurs modalités :

Progression de la réflexion en vue de l'élaboration d'une politique agricole et alimentaire :

Travailler avec d'autres territoires, via les projets européens, a été pour les acteurs de Grenoble Alpes Métropole une occasion d'intégrer des principes structurants dans la réflexion. Ainsi, l'idée d'une agriculture partenaire de la planification urbaine et la prise de conscience de l'importance de l'espace rural dans une métropole sont des principes issus des échanges du projet Métropole Nature. Les agriculteurs et les intercommunalités sont ainsi appelés à travailler ensemble au développement territorial. Le projet Rurbance a par la suite également contribué à la progression de la définition de la politique alimentaire. Par le biais d'une action pilote en partenariat avec Turin et Milan, l'alimentation a été présentée comme un vecteur de

²⁶ <http://letsfoodcities.com/home/qui-sommes-nous/lassociation-et-nous>

développement du territoire agricole et urbain. La question alimentaire n'était plus confinée à la seule question des circuits-courts, et concernait donc un écosystème d'acteurs plus variés que le tandem agriculteurs-collectivités. Les projets européens ont ainsi représentés des étapes structurantes de la démarche PAT.

Lancement d'une dynamique sur le territoire

La participation aux projets européens a eu plusieurs effets sur les méthodes de travail au sein de la métropole. La désignation d'un vice-président à l'agriculture, la forêt et la montagne et la création du service correspondant (alors que l'agriculture était auparavant rattachée aux équipements) est un premier changement de fonctionnement notable : l'agriculture à sa place dans les attributions politiques de la métropole, qui intègre ainsi ses territoires ruraux. Le projet Métropole Nature a également été l'occasion de mettre en place une gouvernance partagée, et ce à plusieurs égards : première démarche de gestion concertée, en ce qu'il a abouti à la signature d'une charte par l'ensemble des participants au projet (chercheurs, organismes internationaux, collectivités, associations). Cette évolution de la gouvernance est ensuite approfondie par le projet Rurbance, qui a constitué une opportunité de réunir les acteurs concernés au moment où commençait à se construire la stratégie alimentaire de la métropole. Le cadre du projet et les financements FEDER associés ont permis de définir des éléments communs avec le pays Voironnais et le PNR de Chartreuse et de mener une analyse des attentes et des intérêts des différents acteurs à inclure dans la stratégie alimentaire. Outre les nouvelles méthodes de travail, les projets internationaux apportent des ressources financières non négligeables, permettent aux chargés de mission alimentation de mettre en œuvre des actions, « on ne leur a pas dit non » pour participer à ces projets.

Le travail régulier avec des partenaires italiens a de plus instauré une tradition qui pousse la métropole de Grenoble à poursuivre ses engagements à l'international, comme le montre l'exemple de la signature du Pacte de Milan. Le premier pas a été de répondre à l'invitation des Italiens, qui ont sollicité Grenoble pour participer à l'exposition universelle de Milan. « On avait atteint un tel niveau de partenariat qu'on ne pouvait pas dire non » nous indique le service agriculture. On peut penser que des partenariats privilégiés installés augmentent la participation à des actions d'échange avec d'autres territoires.

Bénéficiaire des échanges d'expériences et s'engager sur la scène internationale

En ce qui concerne la participation au Food Group d'Eurocities, le premier bénéfice est celui de l'expérience : échanger avec d'autres territoires pour élargir la réflexion et bénéficier d'autres perspectives. Le projet Let's Food Cities nourrit également de telles attentes. En effet, le service agriculture recherchait un volet de coopération pour compléter la stratégie alimentaire, et notamment un échange Nord-Sud pour dépasser les représentations, par exemple sur la question de l'accessibilité sociale, domaine dans lequel la métropole ne mène pas d'actions particulières. Le partenariat avec Sfax, proposé par l'association, pourrait permettre de développer cet aspect de la stratégie alimentaire. La participation aux sommets du Pacte de Milan apporte elle aussi des visions enrichissantes, comme par exemple les réponses de Toronto et de Calcutta au problème de la malnutrition : les jardins de subsistance. Si les chargés de l'alimentation craignaient de ne voir dans ces rencontres que des affichages politiques, les témoignages restent source d'inspiration. La dimension de l'engagement n'est toutefois pas anodine dans la participation aux événements internationaux, et la proximité entre Eurocities et la DG Regio de l'Union Européenne permet de faire remonter des plaidoyers.

En retour, la stratégie alimentaire développe la diplomatie grenobloise. En effet, le projet mené par Let's Food Cities permet de réactiver le partenariat avec Sfax, endormi depuis le printemps arabe. Ce sont les services de relations internationales de la ville de Grenoble qui ont conseillé le partenariat avec Sfax et organisé les rencontres, opérant ainsi un rapprochement entre services de la métropole et de la ville.

7. Métropole Européenne Lilloise

Interlocuteur :

Direction Nature, agriculture, environnement, Métropole Européenne de Lille

Contexte

La métropole Européenne de Lille (MEL) regroupe 90 communes et compte 1,1 millions d'habitants. Les superficies vouées à l'agriculture représentent une part non négligeable du territoire, comparativement à d'autres agglomérations. On observe un tissu relativement dense d'exploitations même si elles diminuent en nombre et que leur taille augmente. Cette dernière reste cependant généralement inférieure à 20ha. La productivité est importante, tout comme la diversité des productions, grâce notamment aux bonnes conditions pédologiques, à une topographie plane et à un climat favorable. Les cultures annuelles dominent (environ 70% de la superficie cultivable), viennent ensuite les prairies (près de 20%) puis les productions légumières et horticoles. Ces dernières sont typiques des zones périurbaines et constituent un des premiers bassins légumiers de la région.²⁷

La mise en place d'une mission dédiée en 2015 a permis de développer une stratégie agricole et alimentaire globale. Elle vise à répondre de façon cohérente, globale et transversale à la prise en charge des questions agricoles au sein de la MEL et de travailler à plusieurs niveaux : Conforter l'agriculture comme filière économique métropolitaine, mettre en place un observatoire de l'agriculture et préserver le foncier agricole, inciter, accompagner et valoriser les pratiques agricoles durables, favoriser la relocalisation de la consommation alimentaire et structurer l'offre de produits locaux, rapprocher l'urbain et le rural.²⁸ La MEL est lauréate d'un appel à projet PNA régional en 2017.

Lien avec la politique alimentaire

La MEL n'a pas encore de projets internationaux liés à l'agriculture ou à l'alimentation à son actif. Le service des Relations Internationales de la métropole est en effet peu investi depuis les élections de 2014. Cela n'empêche cependant pas le service chargé de l'alimentation de s'intéresser aux coopérations décentralisées, aux échanges européens et aux problématiques transfrontalières.

Une alliance interservices

Pour les services alimentation et Relations Internationales, travailler ensemble pour développer des projets internationaux serait un moyen d'obtenir davantage de soutien politique et d'affirmer la transversalité de la thématique alimentaire. Des projets internationaux permettraient également d'améliorer l'image du territoire, notamment dans le cadre de candidature comme « capitale verte européenne » par exemple. Mener des projets de coopération serait donc un moyen de rendre le sujet transversal et de gagner en crédibilité et

²⁷ <http://rnp.fr/territoire/381-2/>

²⁸ <https://www.lillemetropole.fr/votre-metropole/competences/developpement-territorial-et-social/agriculture-et-alimentation>

en visibilité, et ce en partenariat avec les autres services et les chambres d'agriculture, afin de bénéficier de leur expertise et de leur réseau.

La prégnance de la question transfrontalière

La question des échanges avec les territoires étrangers est particulièrement pertinente sur le territoire de la MEL, car elle fait partie de l'Eurométropole Lille-Courtrai-Tournai et est frontalière avec Belgique. La gestion des terres et de l'eau entre agriculteurs belges et français nécessite une instance de dialogue transfrontalière, car elle est pour le moment source de tensions de part et d'autre de la frontière. Intégrer les autorités de Flandre Occidentale dans une telle instance, ou à la stratégie alimentaire de la MEL, permettrait d'échanger sur des problématiques communes.

C'est aussi au sein de l'Eurométropole même que Lille pourrait avoir plus de poids sur la question alimentaire. Le bourgmestre de Courtrai dirigerait ces questions, et il semblerait que la MEL ne soit pas toujours informée des événements relatifs à cette question. Une première action internationale serait peut-être la mise en place d'un réseau sur l'alimentation entre les agglomérations qui forment l'Eurométropole.

8. Montpellier Méditerranée Métropole

Interlocuteurs :

Direction du développement économique et de l'emploi, Montpellier Méditerranée Métropole

Pôle Ressources, Chambre d'agriculture de l'Hérault

Contexte

Montpellier Méditerranée Métropole rassemble 31 communes et regroupe 465 000 habitants. Avant la création de la métropole en 2015, le SCOT faisait part de la préoccupation des autorités quant à l'étalement urbain, et une convention cadre avec la chambre d'agriculture de l'Hérault avait été signée en 2013. Le travail mené par un comité de chercheurs (agronomes, géographes et sociologues) aboutit à la définition de la Politique Agro-écologique et Alimentaire de Montpellier, dite « P2A ». Les 7 piliers de cette stratégie sont les suivants : Offrir une alimentation saine et locale au plus grand nombre, soutenir l'économie et l'emploi agricole et agroalimentaire, préserver le patrimoine paysager et les ressources naturelles, limiter les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter au changement climatique et favoriser la cohésion sociale en soignant le lien avec la nature et celui entre ville et campagne. La P2A est reconnue PAT par le ministère de l'Agriculture en septembre 2017.

Actions internationales identifiées

Signature du Pacte de Milan

Le Pacte de Milan (Milan Urban Food Policy Pact, MUFPP) promulgué en octobre 2015, est le premier protocole international au travers duquel plus de 100 villes s'engagent à développer des systèmes alimentaires durables. Le secrétariat du réseau ainsi formé, assuré par la ville de Milan, organise un sommet par an, au cours duquel les villes peuvent présenter leurs travaux et échanger entre elles.

La métropole montpelliéraine a, à la suite de la signature du Pacte, été sollicitée par l'association Let's Food Cities pour participer à son projet. L'objectif de cette association est de sensibiliser et accompagner les collectivités autour du monde dans leur transition vers des systèmes alimentaires territoriaux durables, en s'appuyant sur la coopération internationale entre villes.²⁹ Elle met ainsi en relation 7 métropoles françaises signataires du Pacte de Milan avec 7 métropoles extra-européennes pour développer l'interconnaissance et les échanges de bonnes pratiques. Montpellier a ainsi été mis en duo avec Fès (Maroc).

Liens avec la politique alimentaire

Chronologie

Politique agricole et alimentaire	Actions internationales
2013 convention agglomération- chambre d'agriculture de l'Hérault	

²⁹ <http://letsfoodcities.com/home/qui-sommes-nous/lassociation-et-nous>

2015 création de la métropole et élaboration et la P2A	2015 MUFPP
2017 PAT reconnu par le Ministère	

Une action internationale vue comme marqueur politique fort dans un contexte d'affirmation de la P2A

La signature du Pacte de Milan résulte avant tout d'une volonté politique forte et d'un désir de notoriété pour le territoire. La signature a en effet été décidée par le président de la métropole et correspond au lancement de la P2A. Il s'agit ainsi d'un signe d'engagement à destination et de la population et des partenaires nationaux et internationaux. La signature du pacte est également un moyen de mener une action de plaidoyer pour la reconnaissance du rôle des territoires dans la transition vers une alimentation durable. Dans la continuité de la signature, Montpellier Méditerranée Métropole s'est engagée dans le projet Let's Food Cities, qui a constitué l'occasion de collaborer avec les services de relations internationales de la ville, qui a organisé le partenariat avec Fès. Les deux services se connaissent et travaillent ensemble.

Un territoire d'expérimentation

Si une seule action internationale a été entreprise par la métropole, elle participe en réalité à d'autres projets de recherche internationaux. Elle bénéficie en effet d'un pôle de recherche agronomique, Agropolis, qui lui permet d'être en lien avec d'autres territoires via des programmes de recherche, mené par la Chaire Unesco ou l'IAMM³⁰ par exemple. La métropole peut être cofinanceur, soutenir des candidatures et mettre à disposition son territoire et ses ressources. Mais les services n'identifient pas de bénéfices directs. Le territoire montpelliérain comporte un triptyque chambre d'agriculture, métropole et monde de la recherche : il y a des collaborations sur le sujet international entre les chercheurs et la chambre d'un côté et entre les chercheurs et la métropole de l'autre, mais pas entre la métropole et la chambre.

Perspective

En matière d'action internationale, selon le service développement économique, la métropole gagnerait à mieux valoriser ses réalisations auprès de partenaires extérieurs. La chargée de mission alimentation s'intéresse également aux travaux du Food group d'Eurocities et y participerait volontiers, pour sortir de son propre contexte et bénéficier des études de cas au sein d'autres pays. Cependant, le manque de temps pour s'engager dans davantage de démarches internationales est un véritable obstacle : trop d'actions reposeraient alors sur une seule personne, et du fait des contraintes qui pèsent sur les finances publiques locales, aucun projet international n'est envisagé.

³⁰ Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier

9. Mouans-Sartoux

Interlocuteur :

Service éducation, Mairie de Mouans-Sartoux

Contexte

Mouans-Sartoux est une ville de 10 500 habitants, dont la municipalité a dès les années 1990 veillé à la qualité de l'alimentation dans ses cantines : en 1999 est fait le choix d'une régie municipale pour la restauration collective, qui reçoit un approvisionnement en produits biologiques de plus en plus conséquent, jusqu'à atteindre 100% en 2012³¹. En 2010 est créée une régie municipale agricole pour approvisionner les cantines. La Maison de l'Éducation à l'alimentation Durable (MEAD), lancée en 2016, a pour objet « la structuration de l'autosuffisance alimentaire sur le territoire pour permettre à chaque habitant, quels que soient ses revenus, de se nourrir sainement en prenant soin de l'environnement, tout en préservant des espaces nourriciers pour les générations futures. La MEAD veut faire avancer les réflexions et les actions autour des politiques alimentaires sur l'ensemble des territoires. »³². Le PAT porté par Mouans-Sartoux est lauréat de l'appel à projet PNA en 2017 et reconnu par le ministère.

Actions internationales identifiées

Agri-urban [2016-2018]

Le projet Européen Agri-urban est un projet Urbact qui met en réseau des territoires sous l'égide du lead Partner Baena (Espagne) autour de la production alimentaire dans les villes de petite et moyenne tailles, et comment cette production peut contribuer au développement régional. Les partenaires sont : Mollet del Vallès (Espagne), Fundao (Portugal), Mouans-Sartoux, Södertälje (Suède), Jelgava Local Municipality (Lettonie), Monmouthshire Council (Royaume-Uni), Pyli (Grèce), Cesena (Italie) et le GAL du Pays des Condruses (Belgique).

MUFPP : signature fin 2018

Le Pacte de Milan (Milan Urban Food Policy Pact, MUFPP) promulgué en octobre 2015, est le premier protocole international au travers duquel plus de 100 villes s'engagent à développer des systèmes alimentaires durables. Le secrétariat du réseau ainsi formé, assuré par la ville de Milan, organise un sommet par an, au cours duquel les villes peuvent présenter leurs travaux et échanger entre elles.

Participation au réseau Organic Food System Programme (Programme Systèmes Alimentaires Bio)

Le Programme Systèmes Alimentaires Durables du Cadre décennal des Nations Unies sur la consommation et la production durables (10YFP; FAO et UNEP) a approuvé le Programme Système Alimentaire Biologique (OFSP) comme l'une de ses huit Initiatives importantes. Les systèmes alimentaires biologiques sont proposés comme modèles de durabilité et peuvent servir de laboratoires vivants pour un apprentissage et un perfectionnement permanent en

³¹ <https://at06.eu/la-regie-agricole-de-mouans-sartoux-pour-alimenter-en-bio-les-cantines-scolaires/>

³² <http://mead-mouans-sartoux.fr/pour-un-projet-alimentaire-de-territoire-a-mouans-sartoux/>

intégrant la science et la recherche basées sur des exemples concrets du monde entier. Avec nos organisations partenaires et des personnes impliquées sur tous les continents, OFSP aide à partager les avantages des pratiques biologiques avec les porteurs de projets concernés et aussi dans l'ensemble de la société.³³ Il s'agit ainsi d'un réseau international constitué de chercheurs et de territoires d'expérimentation qui vise à produire 8 livrables pour diffuser des pratiques vertueuses en matière de consommation et de systèmes de production.

BloCanteens [2018-2020]

Le projet Urbact BioCanteens est un réseau de transfert de bonnes pratiques entre Mouans-Sartoux et 6 autres territoires européens. Il porte sur la gouvernance alimentaire et comment elle peut répondre aux enjeux d'une alimentation saine pour la santé et l'environnement. L'exemple donné par Mouans-Sartoux est celui d'une ville dont la restauration collective est approvisionnée à 100% par des produits biologiques.

Club Européen Un Plus Bio (2018)

L'association nationale des cantines « bio et rebelles », créée en 2002, vise à favoriser l'introduction d'une alimentation durable en restauration collective. Gilles Pérole, adjoint au maire de Mouans-Sartoux, en est le président. L'association a créé un club des territoires en 2013, qui s'est ouvert aux territoires européens en janvier 2018 pour « rassembler au sein de l'Union européenne les villes et territoires dont les démarches d'introduction de bio et de local en restauration collective convergent vers le changement des politiques alimentaires. »³⁴.

Liens avec la politique alimentaire

Chronologie

Politique alimentaire	Projets internationaux
2010 : création d'une régie agricole municipale	
2012 : cantines 100% bio	
2016 : Maison de l'Éducation à l'alimentation Durable	2016- 2018 : projet Agri-Urban
2017 : PAT labellisé	
	2018 : signature du MUFPP
	2018 : ouverture à l'international du Club 1+ Bio
	2018-2020 : projet Bio Canteen

S'engager pour la transition alimentaire au niveau international

Les nombreuses actions internationales engagées par la ville de Mouans-Sartoux sont le signe d'une prise de position militante en faveur de la transition alimentaire, et ce selon plusieurs modalités. Participer au programme de recherche OFSP, c'est faire progresser la transition vers une alimentation de qualité par l'échange d'expérience. L'international est aussi une tribune pour des plaidoyers portés par le territoire : selon le service chargé des partenariats,

³³ http://www.agencebio.org/sites/default/files/upload/com_de_presse_ofsp.pdf

³⁴ <http://www.unplusbio.org/creation-club-europeen-territoires-alimentation-bio/>

par les projets Urbact, la démarche PAT est connue et reconnue et montre ainsi la nécessité d'une approche partenariale et « bottom-up », le changement vient des territoires. Dans la continuité de cette volonté d'améliorer les politiques publiques nationales et européennes, Mouans-Sartoux adhère au Club des Territoires fondé par l'Association Un Plus Bio en 2013, et participe aux travaux européens de l'association. En effet, Un Plus Bio travaille avec un juriste et un député européen pour inclure une notion d'exception alimentaire dans le cadre des marchés publics au niveau communautaire.

Développer le PAT

Partage de connaissance et d'expérience

Les échanges internationaux, et notamment la participation aux réseaux Urbact, permettent aux collectivités parties prenantes de diversifier leur champ de réflexion et d'améliorer certains aspects de leur projet alimentaire de territoire. Historiquement engagée dans le domaine de la restauration collective biologique, Mouans-Sartoux a pu développer le volet agricole de son PAT grâce aux échanges du projet Agri-urban. Elle a également pu bénéficier de l'approche « économie sociale et solidaire » du GAL du Pays des Condruses et en retour transmettre ses méthodes de restauration collective.

Acquérir de nouvelles méthodes

Par le format des projet européens, de partage ou de transfert de bonnes pratiques, les territoires participants sont tenus de respecter des échéances et de produire des livrables. Dans le cas de Mouans-Sartoux, les équipes ont dû se réunir régulièrement et approfondir leur réflexion pour répondre aux exigences d'Urbact. Il s'agit donc à la fois d'un facteur de structuration du PAT et d'un gain de compétences pour les agents. De nouvelles compétences sont venues compléter le panel des agents de Mouans-Sartoux, car la ville est Lead Partner du réseau de BloCanteens, ce qui la pousse à construire une méthodologie de transfert.

De nouveaux partenariats

L'engagement à l'international, sous forme de participation à des réseaux ou de signature de plaidoyers, élargit le réseau de Mouans-Sartoux et lui ouvre de nouveaux partenariats. C'est par la signature du pacte de Milan que la ville a été contactée pour faire partie du réseau OFSP, qui est ainsi lui-même connecté au réseau Un Plus Bio. Le travail en commun lors des projets Urbact est encore une occasion d'inviter les villes partenaires à rejoindre le Club des Territoires. Enfin, il semble se nouer un partenariat privilégié en Mouans-Sartoux et le Gal du Pays des Condruses, qui travaillent ensemble pour le deuxième projet consécutif.

S'engager à l'international pose la question des financements car la ville ne porte pas les dépenses liées au partage des projets. Les ressources viennent des bailleurs, des candidatures aux appels à projets Urbact ou PNA. Il y a toutefois un risque de surcharge : il faut veiller à garder un équilibre entre le partage des projets et le projet en lui-même.

10. Nantes Métropole

Interlocuteurs :

Direction Énergie, environnement et Risques, Nantes Métropole

Direction Attractivité internationale, Nantes métropole

Contexte

Nantes Métropole regroupe 24 communes et compte 630 000 habitants. La réoccupation autour de l'agriculture périurbaine est née sur la commune de Bouguenais dans les années 1990. L'agriculture est ensuite intégrée dans la politique environnementale de Nantes Métropole, et depuis 2009, la métropole mène une politique de reconversion des friches via des appels à manifestation d'intérêt, en partenariat avec la SAFER, le GAB, CA et la Chambre d'Agriculture. La question alimentaire est mise à l'agenda intercommunal en 2015, avec la candidature de Nantes Métropole à l'appel à projet PNA et la signature du Pacte de Milan. La stratégie alimentaire de Nantes Métropole est lauréate de l'AAP PNA 2016 et reconnue par le Ministère de l'Agriculture en 2018.

Actions internationales entreprises

ANATOLE (2007-2013)

Atlantic Networks' Abilities for Towns to Organise Local Economy (Réseau atlantique de renforcement des capacités des villes à organiser les circuits de l'économie locale) est un projet Interreg IV Europe du Nord-Ouest, qui rassemble sous la direction de l'AC3A, des partenaires espagnols, portugais, français (dont Nantes métropole) et irlandais. Le projet vise à produire des guides méthodologiques à destination des collectivités territoriales de l'Arc Atlantique pour les aider à développer une nouvelle économie de proximité. L'alimentation tient une grande place dans le projet.

MUFPP

Le Pacte de Milan (Milan Urban Food Policy Pact, MUFPP) promulgué en octobre 2015, est le premier protocole international au travers duquel plus de 100 villes s'engagent à développer des systèmes alimentaires durables. Le secrétariat du réseau ainsi formé, assuré par la ville de Milan, organise un sommet par an, au cours duquel les villes peuvent présenter leurs travaux et échanger entre elles.

Nantes métropole a, à la suite de la signature du Pacte, été sollicitée par l'association Let's Food Cities pour participer à son projet. L'objectif de cette association est de sensibiliser et accompagner les collectivités autour du monde dans leur transition vers des systèmes alimentaires territoriaux durables, en s'appuyant sur la coopération internationale entre villes.³⁵ Elle met ainsi en relation 7 métropoles françaises signataires du Pacte de Milan avec 7 métropoles extra-européennes pour développer l'interconnaissance et les échanges de bonnes pratiques. Nantes a ainsi été mise en duo avec Durban (Afrique du Sud).

Participation au Food Group d'Eurocities

³⁵ <http://letsfoodcities.com/home/qui-sommes-nous/lassociation-et-nous>

Eurocities est un réseau de villes européennes mis en place en 1986 pour former une plateforme politique entre les villes et les institutions de l'Union Européenne. Le Working Group Food (groupe de travail sur l'alimentation) est une plateforme d'échange et de rencontre entre villes européennes autour de thèmes liés à l'alimentation urbaine, comme la gouvernance, la commercialisation, l'éducation, l'environnement... Ce groupe de travail regroupe des représentants de villes déjà membre du réseau, produit des livrables et organise des séminaires thématiques, comme celui qui s'est tenu à Gand du 5 au 7 juin, sur l'impact climatique des systèmes alimentaires localisés.

Liens avec la politique alimentaire

Chronologie

Politique agricole et alimentaire	Projets internationaux
2007 : SCOT de l'agglomération nantaise	
	2015 : signature du pacte de Milan
2016 : labellisation PAT	

L'action internationale comme vecteur de notoriété pour le territoire

La signature du Pacte de Milan est un acte d'affichage politique essentiellement, car le document a peu d'influence sur la démarche PAT en elle-même et peu de conséquences sur le territoire nantais. Les chargés de mission alimentation participent cependant à tous les sommets annuels, qui constituent l'occasion de se tenir informé des réalisations des autres territoires et de rencontrer, de manière informelle, d'éventuels partenaires, notamment en perspective de projets de coopération décentralisée. Si s'investir dans les groupes de travail du MUFPP n'est pas encore envisageable, la métropole a pour projet de se porter candidate lors de prochains mandats pour accueillir un sommet du MUFPP. Il s'agirait d'un événement important qui réunirait environ 200 personnes venues des quatre coins du monde, lors duquel Nantes pourrait présenter ses réalisations et obtenir un retour international. C'est également pour des raisons de notoriété que la métropole nantaise soutient le projet Let's Food Cities. Si le diagnostic territorial est intéressant, la métropole attend surtout une mise en visibilité et une ouverture sur les réseaux internationaux (FAO notamment).

Ces actions internationales participent de la volonté de Nantes métropole de s'affirmer sur les questions environnementales, suivant l'exemple du mandat de Ronan Dantec, conseiller municipal à Nantes, en tant que porte-parole climat au CGLU (Cités et Gouvernements Locaux Unis).

Une valorisation du dispositif PAT mais une dimension d'apprentissage minime

L'engagement de la métropole sur les questions alimentaires à l'international prend de l'ampleur, mais le projet alimentaire est avant tout un projet de territoire : la charge de travail représentée par l'investissement dans des projets internationaux n'est pas validée par les supérieurs, au niveau politique et donc au niveau managérial. Ce positionnement est renforcé par l'approche des élections municipales et par les restrictions budgétaires : les déplacements internationaux sont difficiles à justifier auprès des citoyens, qui n'en comprennent pas toujours les apports.

La Métropole saisit toutefois des occasions de valoriser son PAT, sa gouvernance et ses réalisations, comme les appels à manifestation d'intérêt agricoles, ce qui la singularise face à des partenaires étrangers. Le Nantes Food Forum, organisé par la SPL³⁶ Le Voyage à Nantes, constitue une tribune pour le PAT. Pour l'édition 2019 du Nantes Food Forum (les Tables de Nantes), le Voyage a invité la ville de Copenhague, du fait de sa politique de valorisation des produits locaux et de son projet de territoire, axé sur une alimentation saine et sur la réduction des déchets. Les actions internationales alimentaires sont donc également portées par des partenaires extérieurs, qui ne sont pas investis de la représentation citoyenne.

Perspectives

Selon le service des Relations Internationales, pour éviter de s'éparpiller entre de multiples réseaux, il serait plus intéressant pour Nantes de s'investir dans le groupe de travail Eurocities dédié à la nourriture. En effet, les réalités des villes de ce réseau sont proches de celles de Nantes : villes européennes, elles partagent contraintes, enjeux et réglementations. Le frein reste cependant l'investissement humain que cela représente.

³⁶ Société Publique Locale

11. PETR Grand Clermont – PNR Livradois-Forez

Interlocuteurs :

Pôle développement, PETR du Grand Clermont

Pôle Territoires, Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme

Direction, PNR Livradois-Forez

Contexte

Le PETR du Grand Clermont et le PNR du Livradois Forez coopèrent pour porter un PAT reconnu depuis le 21 septembre 2017 par le ministère de l'agriculture. Cet ensemble représente 51 000 habitants pour le Grand Clermont, qui regroupe 268 communes. La particularité de ce PAT est de présenter une situation inédite de coopération interterritoriale, qui permet également d'intégrer à la démarche le monde de la recherche, via l'université Vet'Agro Sup de Clermont-Ferrand. L'université avait en effet été en contact avec les deux territoires lors d'un projet PSDR. La mesure « coopération internationale » du programme LEADER a souffert des changements d'autorité de gestion en France, et peu de projets ont été initiés.

Actions internationales identifiées

Coopération avec le Pérou [2007-2011]

Dans le cadre d'un programme financé par le MEAE, le conseil régional d'Auvergne a proposé au PNR d'être le chef de file d'un projet franco-péruvien de développement de la production locale de lait et viande. Les autres partenaires étaient l'école des industries du lait et de la viande d'Aurillac et le CNPR (centre national de promotion rurale) de Marmilhat. Le projet, qui consistait à aider les partenaires péruviens à monter des structures locales (abattoirs, ateliers de transformation), était cependant assez unilatéral : le PNR n'avait pas d'attentes particulières et le projet n'a aucun lien avec le PAT ou la stratégie alimentaire en formation.

PNR terrain pour une thèse comparée

Vanessa Iceri (Soutenance en 2018), *Les systèmes alimentaires et ses acteurs: un regard sur la diversité, une quête pour le développement territorial. Analyse croisée entre Brésil et France*
Directeurs de thèse : Sylvie LARDON (Inra/AgroParisTech, Metafort), Marcio MENDES ROCHA (Université de Maringa (Brésil), ED ABIES

Liens avec la politique alimentaire

Un PAT trop récent pour les échanges internationaux

La structuration du PAT est achevée mais la grande diversité des acteurs qui composent sa gouvernance rend complexe l'intégration d'acteurs étrangers au contexte national. Si le PAT a été présenté à l'occasion de la première rencontre des villes du réseau Michelin, en 2018, cette mise en valeur montre une réalisation de la métropole en faveur du développement durable mais n'a rien apporté au territoire. Du côté du PNR Livradois-Forez, la thèse comparative entre France et Brésil aurait pu avoir une place dans la réflexion autour du PAT, mais Vetagro Sup et le PNR ont estimé que les questions de PAT étaient trop spécifiques à la

France. Le PAT interterritorial réunit, selon la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme, comme selon le PNR Livradois-Forez, déjà trop d'acteurs pour que l'on puisse y intégrer des échanges internationaux, la première étape serait de trouver des modalités de travail en commun avec les collectivités locales françaises avant d'aller à l'international, « si on arrive à collaborer avec des structures qui existent déjà, c'est déjà un grand pas » (CA du Puy-de-Dôme). Cependant l'entrée coopération pourrait permettre de répondre à des questions soulevées par l'élaboration du PAT, opérationnel depuis peu. La première étape consiste à construire le programme d'actions, la phase de mise en œuvre qui suit est plus propice à développer des coopérations éventuelles.

L'international vient par le monde de la recherche

La dimension internationale a toutefois sa place dans la réflexion : le territoire bénéficie nécessairement indirectement du vivier de recherche qui est celui de la région de Clermont, en tant que terrain d'abord. La thèse soutenue en 2018 par Vanessa Iceri, dirigée par Sylvie Lardon de Vetagro Sup et Marcio Mendes Rocha de l'université de Maringa au Brésil, portait sur les systèmes alimentaires localisés et les comparait entre France et Brésil. Les acteurs du PNR ont donc bénéficié d'un regard extérieur sur les modes de structuration des magasins de produits locaux (entre autres études). Le territoire bénéficie de la recherche internationale ensuite parce que les questions alimentaires sont internationales par nature. La thématique alimentaire étant universelle et ayant fait l'objet de nombreuses études à travers le monde, il est impossible de penser un projet alimentaire sans consulter les études réalisées au préalable : « On fait de la coopération sans le vouloir » (PNR Livradois-Forez).

12. PNR Lubéron

Interlocuteur :

Pôle agriculture et tourisme, PNR du Lubéron

Contexte

Le parc naturel régional du Lubéron s'étend sur les deux départements des Alpes de haute-Provence et du Vaucluse, regroupe 77 communes pour un total de 185 000 habitants. Depuis la création d'un marché paysan sur le territoire du parc en 1981, le PNR a veillé au développement des circuits courts et des filières locales en les intégrant dans la charte et en menant une politique de protection des terres agricoles dans la définition des SCOT et des PLU. Le parc ainsi que ses autres partenaires locaux, s'engage dans la démarche PAT en 2016, et est lauréat de l'appel à projet PNA et reconnu comme PAT par le ministère en 2017.

Actions internationales identifiées

Participation au réseau Organic Food System Programme (Programme Systèmes Alimentaires Bio)

Le Programme Systèmes Alimentaires Durables du Cadre décennal des Nations Unies sur la consommation et la production durables (10YFP; FAO et UNEP) a approuvé le Programme Système Alimentaire Biologique (OFSP) comme l'une de ses huit Initiatives importantes. Les systèmes alimentaires biologiques sont proposés comme modèles de durabilité et peuvent servir de laboratoires vivants pour un apprentissage et un perfectionnement permanent en intégrant la science et la recherche basées sur des exemples concrets du monde entier. Avec nos organisations partenaires et des personnes impliquées sur tous les continents, OFSP aide à partager les avantages des pratiques biologiques avec les porteurs de projets concernés et aussi dans l'ensemble de la société.³⁷ Il s'agit ainsi d'un réseau international constitué de chercheurs et de territoires d'expérimentation qui vise à produire 8 livrables pour diffuser des pratiques vertueuses en matière de consommation et de systèmes de production.

Pour intégrer ce réseau, le PNR du Lubéron devait organiser un forum pour les acteurs du territoire et réaliser un diagnostic, deux actions effectuées dans le cadre du PAT.

Liens avec la politique alimentaire

Chronologie

Stratégie alimentaire	Projets internationaux
2009 : nouvelle charte du parc intégrant le développement des circuits courts	
2011: politique de maintien des terres agricoles	
2017 : labellisation PAT	2017 : intégration du réseau OFSP

L'engagement à l'international, une action de promotion du territoire

³⁷ http://www.agencebio.org/sites/default/files/upload/com_de_presse_ofsp.pdf

La participation au réseau OFSP est pour les acteurs du PNR du Lubéron une contribution à la réflexion pour faire évoluer les pratiques sur l'alimentation. Il s'agit donc d'une action militante, qui fait également la promotion du parc auprès de plusieurs types d'acteurs. Intégrer le réseau OFSP est une reconnaissance des actions déjà menées en faveur des systèmes alimentaires territorialisés, mais aussi de la démarche PAT entreprise. Le diagnostic préalable au PAT a été une condition d'entrée dans le réseau OFSP. La participation au réseau donne également au parc une image de marque auprès de ses partenaires extérieurs, existants ou potentiels. Ainsi, les associations et les collectivités du territoire peuvent se rendre sur place ou prendre contact avec le PNR, et éventuellement amorcer des dynamiques de travail en commun. La dimension internationale fonctionne enfin comme caution lors de dépôt de candidature auprès d'organismes d'État ou de fondations par exemple.

Une prise de recul sur ses propres actions

Le parc s'est engagé dans le réseau OFSP en espérant bénéficier d'expériences similaires et d'outils méthodologiques, notamment en matière de communication. En retour, le parc peut valoriser son organisation et sa démarche participative. Toutefois, peu d'apports concrets sont identifiés pour l'instant et le parc a peu de contact avec les autres membres du réseau, si ce n'est le coordinateur, Jostein Hertwig.

13. PNR Scarpe-Escaut

Interlocuteurs :

Pôle Mobilisation éco-citoyenne et communication, PNR Scarpe-Escaut (PNRSE)

Circuits Courts, Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais

Contexte

Le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut (PNRSE), situé dans le Nord et à la frontière avec la Belgique, couvre 55 communes. Depuis 2009, le PNRSE mène une réflexion sur la restructuration de ses actions en matière d'alimentation. Le diagnostic territorial est lancé en 2015 et dure jusqu'en 2018. Le PNRSE pilote ainsi depuis 2015 un projet alimentaire territorial « qui mobilise de nombreux partenaires du territoire : producteurs, distributeurs, transformateurs, recycleurs, acteurs de l'éducation, de la santé, de la culture, de l'animation sociale, communes, structures intercommunales, citoyens... »³⁸. Le projet a été reconnu PAT par le ministère de l'Agriculture le 9 mai 2018.

Actions internationales identifiées

Projet Interreg AD-T [octobre 2016 – janvier 2020]

Il appartient à la programmation Interreg France-Wallonie-Vlaanderen et réunit des opérateurs frontaliers français, wallons et flamands pour accompagner les entreprises agroalimentaires dans leurs projets de développement de l'autre côté de la frontière. Ses quatre objectifs sont les suivants : mettre en réseau les acteurs de la filière, encourager la mobilisation pour une alimentation durable, promouvoir les savoir-faire agroalimentaires transfrontaliers et accompagner les entreprises dans leur développement. Le PNRSE prend part à l'objectif de sensibilisation, aux côtés de ses partenaires français (DRAAF, Aprobio, association Qualimentaire) et belges (Hainaut Développement, provinces de Namur et du Luxembourg).

Les partenaires se retrouvent une journée une fois par mois. Ils ont à leur actif plusieurs réalisations, comme la mise en place d'une exposition itinérante sur les bonnes pratiques, certaines actions du salon sur les outils pédagogiques et la semaine transfrontalière de l'Alimentation Durable. Le projet AD-T a aussi permis de mettre en place des actions pilotes au sein des entreprises, comme la mise en place de paniers ou d'ateliers sur les temps de pause (PNRSE en accompagnement d'une consultante).

Liens avec la politique alimentaire

Chronologie

Projets alimentaires	Projets internationaux
2015 : lancement de la stratégie alimentaire, diagnostic territorial	
	2016 : début du projet Interreg AD-T
2018 : reconnaissance du PAT par le ministère	
	2020 : fin du projet Interreg

³⁸ <http://www.pnr-scarpe-escaut.fr/contenu-standard/le-parc-naturel-regional-scarpe-escaut-labellise-%C2%AB-pat-%C2%BB-projet-alimentaire-territo>

Le PNRSE a été sollicité pour participer à Interreg parce qu'il menait une stratégie dans le domaine de l'alimentation. Si le projet n'initie pas la stratégie, les travaux menés en partenariats avec les acteurs belges participent pleinement à la structuration du PAT, et ce, selon plusieurs modalités.

Renouveler la réflexion

Travailler avec des partenaires étrangers apporte de la « fraîcheur à nos recherches » (PNRSE), car cela oblige à prendre du recul sur ses réalisations et à considérer d'autres modes de faire, comme par exemple le travail avec les entreprises. Les entreprises belges sont moins ouvertes que les entreprises françaises vis-à-vis des ateliers. Pour sensibiliser les salariés, les dynamiques à mettre en place ne seront donc pas les mêmes. Les événements communs sont également l'occasion de développer le réseau de chacun en s'appuyant sur les contacts de son partenaire, ce qui permet de multiplier les échanges, comme lors du salon des outils pédagogiques à Douai en avril 2019.

Un cadre de travail sur le long terme

Le projet AD-T offre une opportunité d'expérimenter, pendant plusieurs années de suite, pour construire des méthodes de travail qui pourront durer de part et d'autre de la frontière, de mener des expérimentations ensemble qui pourront être modélisées après 2020. De plus, dans le cadre de la création d'un PNR transfrontalier, le projet Interreg permet de mener une réflexion sur l'identité des habitants et d'œuvrer dans le sens d'une culture transfrontalière. C'est aussi le fonctionnement de ce futur PNR qui peut être testé et amélioré grâce au projet européen. Les deux parcs n'offrent par exemple pas sur les mêmes échelons territoriaux, l'alimentation est toutefois un thème transversal qui permet des premières réalisations interéquipes.

Perspective

Un GECT va être créé sur le territoire du PNR transfrontalier, et ne sera pas thématique mais cadré par les compétences du parc. Il s'agira de mutualiser les services et d'organiser des événements communs aux deux territoires. L'alimentation et l'agriculture pourront s'insérer dans les travaux, avec un projet sur les prairies humides par exemple.

14. Pyrénées Catalanes

Interlocuteurs :

Chemin Faisant, association porteuse du PAT Pyrénées catalanes

Pôle restauration collective, Chambre d'agriculture des Pyrénées Orientales

Contexte

Le projet alimentaire territorial, lauréat de l'appel à projet PNA 2018, est porté par l'association Chemin Faisant, qui travaille sur les questions de santé, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie des Pyrénées Orientales, E-Formadis, une entreprise spécialisée dans la formation continue à distance et RépliquesS66, association spécialisée dans la thématique alimentaire et sociale. La concertation s'est élargie autour des professionnels et de leur besoin d'accompagnement face aux nouvelles législations. Les parties prenantes se retrouvent régulièrement pour discuter des problématiques d'approvisionnement en fruits et légumes à partir de 2015, et en 2016 naît la décision de construire un projet alimentaire. Un des axes de ce PAT porte sur la coopération transfrontalière. Le plateau est en effet partagé par la frontière avec la Catalogne et entouré de montagnes, et est donc dans une situation de relatif enclavement par rapport aux Pyrénées orientales et à l'Ariège. Il y a des coopérations transfrontalières économiques mais aussi des liens entre les populations espagnoles, françaises et andorranes.

Actions internationales identifiées

L'axe transfrontalier du PAT consiste dans un premier temps à identifier les partenaires catalans qui suivent des dynamiques proches pour échanger les expériences et mutualiser les pratiques. Les coopérations ne sont pas formalisées du fait des divergences de législation mais les communes en Catalogne travaillent aussi sur le développement d'une alimentation biologique et locale. Les partenaires régulièrement invités aux réunions de concertation autour du PAT sont :

- Origen Cerdanya, une association de producteurs, de transformateurs, de restaurateurs et de commerçants autour des produits locaux.
- Les conseils comarcals de Alt-Urgell et Cerdanya : le GAL éponyme a monté un projet « Mengem d'Aqui », qui travaille sur les menus de la restauration collective et sur l'approvisionnement local, notamment en formant le personnel et le personnel éducatif.
- Fondation Alicia : fondation catalane sur la santé et l'alimentation.

Le projet PIRENEUS MED

Les associations du PAT bénéficient du réseau de la CCI, qui participent à un projet issu du financement Interreg. Initié par les Chambres de Commerce de Lerida, Andorre, Gérone et Pyrénées-Orientales le projet est cofinancé par le FEDER via le programme Interreg V-Poctefa (2016-2020) souhaitant favoriser des alliances entre les petites et moyennes entreprises, les travailleurs indépendants, et les micro-entreprises³⁹.

³⁹ <http://pyrenees-orientales.cci.fr/developper-votre-entreprise/transfrontalier-et-international/cci-pirineus-med>

Liens avec la politique alimentaire

Synergies sur le territoire

Les échanges transfrontaliers sont l'occasion de réunir des acteurs de nature différente autour de l'alimentation. Les liens entre les territoires catalans et français ne sont pas formalisés par un partenariat officiel, mais passent par plusieurs canaux, dont le réseau de la CCI. Les premiers contacts autour du PAT ont été noués à l'occasion du Projet Pireneus Med, plutôt tourné vers les professionnels, lors du salon des producteurs à Lerida par exemple. Les associations Chemin Faisant, E-Formadis et RépliqueS66 ont ainsi bénéficié des travaux de la CCI.

Échanger avec des acteurs issus d'un territoire étranger, disposant de méthodes et de points de vue différents est également un moyen pour le collectif porteur du PAT d'amener les institutionnels, PNR, Communautés de communes et chambre d'agriculture, à considérer d'autres pratiques et à rejoindre la dynamique PAT. Pour les acteurs institutionnels, les actions et propositions du collectif, qui n'est pas investi de responsabilités politiques, sont un moyen de sensibiliser indirectement leur public.

Des profils complémentaires

D'un côté de la frontière comme de l'autre, les acteurs sont intéressés par une configuration qui viendrait compléter leur approche. L'expérience catalane permet au collectif français de réfléchir à l'intégration des acteurs économiques dans la démarche, quand les conseils comarcals sont intéressés par la gouvernance du PAT en préfiguration et sa mise en place. Ils voient dans la façon d'opérer française un moyen de développer des méthodes collaboratives. En retour, les Catalans présentent une approche plus pragmatique, notamment Origen Cerdanya, et sont plus vite opérationnels. La coopération pourrait donc ainsi inciter les entreprises du côté français à développer des pratiques plus durables.

15. Rennes Métropole

Interlocuteur :

Service Urbanisme, Rennes Métropole

Contexte

Rennes métropole regroupe 43 communes et compte 440 000 habitants. Le territoire présente une dynamique certaine en ce qui concerne les circuits-courts et ce depuis 1998, quand une mesure de modification du cadre législatif des subventions aux magasins de producteurs est modifiée. L'agriculture est toutefois intégrée dès 1994 dans le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme, mais ce n'est qu'en 2013 que sont formalisées les préoccupations alimentaires, avec les travaux sur l'approvisionnement alimentaire local qui aboutissent au Plan Alimentaire Durable de la ville de Rennes. La ville et la métropole rennaises signent conjointement le Pacte de Milan en 2017.

Actions internationales identifiées

Candidature à un appel à projet Interreg

Il s'agissait d'un appel à projet inclus dans la programmation Interreg IV C (2007-2013) sur la coopération Interrégionale. Animé par le réseau Alimenterra, disparu aujourd'hui, le projet réunissait des territoires écossais, néerlandais, allemands, italiens, espagnols et français autour des questions de gouvernance alimentaire. Le candidature pour ce projet, intitulé « Food Tures », n'a pas abouti.

Signature du Pacte de Milan

Le Pacte de Milan (Milan Urban Food Policy Pact, MUFPP) promulgué en octobre 2015, est le premier protocole international au travers duquel plus de 100 villes s'engagent à développer des systèmes alimentaires durables. Le secrétariat du réseau ainsi formé, assuré par la ville de Milan, organise un sommet par an, au cours duquel les villes peuvent présenter leurs travaux et échanger entre elles. C'est en 2017 que la ville et la métropole apposent leur signature au MUFPP. Le choix est fait de présenter deux signatures pour un seul territoire car l'alimentation couvre deux domaines de compétences différents : pour la ville, il s'agit de la restauration collective et du plan d'alimentation durable, pour la métropole, de l'agriculture et des circuits courts.

Liens avec la politique alimentaire

Chronologie

Politique agricole et alimentaire (ville et métropole)	Projets internationaux
1999 : émergence des circuits courts	
	2007 : candidature projet Food Tures
2008 : Programme Local de l'Agriculture (métropole)	
2015 : Plan Alimentaire Durable	
2017 : alliance ville métropole ?	2017 : signature du MUFPP

Les projets internationaux, base de l'interconnaissance sur le territoire

Les projets internationaux offrent une opportunité pour les acteurs du territoire de travailler ensemble et de mieux se connaître, créant ainsi des habitudes de travail qui facilitent la gouvernance d'un projet alimentaire. Cette interconnaissance s'applique à la fois au sein de la métropole et sur le territoire entre acteurs de nature différente. C'est par la FRCIVAM que la métropole, en la personne de son chargé de mission alimentation, Pascal Verdier, a été impliqué dans la préparation du projet Food Tures. L'association, qui mène une veille sur les appels à projets européens, enrichit ainsi les méthodes et le réseau de la métropole. L'interconnaissance est aussi celle qui lie les services entre eux et permet des coopérations fructueuses. Le service des Relations Internationales de la métropole a accompagné le chargé d'alimentation en matière d'ingénierie de projet et fait appel au service chargé de l'alimentation lors de la venue de délégations étrangères.

Le projet agricole et alimentaire territorial n'a toutefois pas été tout de suite vu comme un vecteur de rayonnement par la métropole : en 2015, c'est sur l'invitation de Gand que le chargé d'alimentation va présenter les réalisations agricoles du territoire à Milan. Il faut attendre 2017 pour voir le MUFPP signé par le tandem ville-métropole. Les élus sont donc convaincus par la valeur de l'exemple.

Des gains pour le projet de territoire

Les échanges internationaux apportent une ouverture aux fonctionnements et aux actions des autres territoires : un projet peut être une source d'inspiration, comme l'a été le projet Food Ture pour la stratégie alimentaire en construction de la métropole rennais. En effet, les déplacements et les discussions ont offert au futur chargé de la stratégie alimentaire un riche panorama sur l'existant, une idée des partenaires et de leurs réalisations et des atouts de la France. Ainsi, l'Italie et l'Espagne étaient plus en avance que la France sur l'implication du niveau local dans la thématique alimentaire mais les pays du Nord (Allemagne et Hollande) envient à la France la restauration collective. L'aspect formel et les réunions régulières impliquées par de tels projets permettent également aux agents de monter en compétences, en anglais et en matière d'ingénierie de projet.

16. Terre et Cité

Interlocuteur :

Coordinateur général, Terre et Cité

Contexte

Créée en 2001, l'association Terre et Cité vise à pérenniser, promouvoir et développer une agriculture de qualité sur le plateau Saclay et ses vallées et à préserver et mettre en valeur le patrimoine associé : naturel, forestier, bâti, hydraulique, culturel. Elle se veut animatrice d'un espace d'échange entre 4 collèges, agriculteurs, société civile, collectivités et associations. En 2010, la loi relative au Grand Paris crée une ZPNAF (Zone de Protection Naturelle, Agricole et Forestière), qui rend non urbanisables les espaces naturels et agricoles qui la composent. En 2014, Terre et Cité est retenue pour porter le GAL (Groupe d'Action Locale) LEADER du plateau de Saclay. Le PAT porté par Terre et Cité est lauréat de l'AAP PNA en 2017 : seul PAT d'Île-de-France, il couvre 58 communes et 800 000 habitants.

Actions internationales entreprises

Echanges informels avec la Santa Clara Valley Open Space Authority

Le plateau de Saclay est souvent décrit comme « la Silicon Valley française » : Terre et Cité est donc entrée en contact avec la Santa Clara Valley Open Space Authority, une structure de droit californien constituée semblables aux PNR, dans laquelle les élus sont impliqués. Un membre de l'association s'est rendu en Californie sur invitation de la Santa Clara Space Authority.

GAL LEADER

Le programme européen LEADER⁴⁰, nourri par les fonds FEADER⁴¹, comporte une mesure de coopération entre territoires ruraux de différents pays européens. Mais les changements d'autorité de gestion des fonds européens en France sur la programmation 2014-2020 ont entraîné des retards de paiement important qui ont freiné les projets internationaux des territoires ruraux.

Lien avec la politique alimentaire

Des partenariats soigneusement choisis

Si les programmes LEADER poussent vers des projets de coopération internationale, avant même les retards de paiement, Terre et Cité a décidé de miser davantage sur des partenariats avec des territoires franciliens afin d'être certains d'obtenir des résultats concrets. Cette prise de position rend d'autant plus significatives les décisions d'échanger avec des territoires qui partagent les mêmes problématiques. Ainsi, sur le territoire de la Silicon Valley se côtoient également des clusters et des espaces agricoles et naturels préservés : le niveau de pression foncière est semblable, ainsi que les préoccupations environnementales des populations. Les deux territoires, français et américain, partagent la même stratégie, c'est-à-dire la valorisation de la diversité des services et des fonctionnalités des espaces naturels et agricoles vis-à-vis des urbains. Les échanges portent donc sur les différentes stratégies partenariales. Les Américains s'intéressent à ce qu'il se passe sur le territoire français, identifié comme pays de la COP21.

⁴⁰ Liaison entre actions de développement de l'économie rurale

⁴¹ Fonds Européen et Agricole de développement de l'espace rural

Une crédibilité renforcée par les apports étrangers

Les deux territoires utilisent les expériences de leur partenaire respectif pour gagner en crédibilité, auprès des élus locaux (le maire de San José par exemple) ou auprès de partenaires extérieurs potentiels. Pour l'association Terre et Cité, le travail avec la Santa Clara Valley Open Space Authority a été une occasion d'attirer l'attention d'une représentante de la Commission Européenne aux États-Unis. La Commission soutient ainsi ce partenariat, notamment en apportant des financements. Le partenariat n'est ainsi pas opérationnel à court terme mais nourrit les réflexions et les discours.

Perspective

L'association Terre et Cité poursuit les échanges avec la Californie, en lien avec la Commission Européenne. Le territoire francilien reçoit une délégation américaine à l'automne 2019.

17. Toulouse Métropole

Interlocuteurs :

Direction Environnement, Toulouse Métropole

Pôle Territoire, chambre d'agriculture Haute-Garonne

Contexte

La métropole toulousaine compte 750 000 habitants et rassemble 37 communes. En proie à une croissance urbaine importante, la métropole fait face à un enjeu de pression foncière et un risque de conflits d'usage. Ainsi, en 2004 est adoptée une charte de l'environnement qui intègre l'agriculture dans l'un de ses 5 axes dans le but de « maintenir un équilibre entre agriculture et développement urbain ». L'enjeu de l'équilibre est affirmé dans la charte de 2012 « pour une agriculture durable en territoires périurbains », co-écrite par le Grand Toulouse et la Chambre d'Agriculture. La question alimentaire est au cœur du Contrat de réciprocity avec le Pays des portes de Gascogne (signé en 2017) qui contient un volet agricole et alimentaire selon lequel complémentarité entre le bassin de consommation Toulouse métropole et le bassin de production agricole Pays des Portes de Gascogne. La métropole est lauréate de l'appel à projet PNA en 2018, mention « ancrage territorial », préfiguration du PAT.

Actions internationales entreprises

Signature du Pacte de Milan

Le Pacte de Milan (Milan Urban Food Policy Pact, MUFPP) promulgué en octobre 2015, est le premier protocole international au travers duquel plus de 100 villes s'engagent à développer des systèmes alimentaires durables. Le secrétariat du réseau ainsi formé, assuré par la ville de Milan, organise un sommet par an, au cours duquel les villes peuvent présenter leurs travaux et échanger entre elles. La délibération a eu lieu en décembre 2018, mais la charte du pacte n'est pas encore officiellement signée.

Lien avec la politique alimentaire

Chronologie

Politique agricole et alimentaire	Projets internationaux
2012 : charte agriculture durable en territoire périurbain	
2017 : contrat de réciprocity avec le Pays des Portes de Gascogne	
2018 : lauréat PNA (ligne ancrage territorial)	2018 : signature du pacte de Milan

Un engagement politique à l'international, mais une thématique secondaire

La signature du Pacte de Milan a été initiée par le service des Relations Internationales et ne répond donc pas à un besoin exprimé par le service chargé de l'alimentation. La participation au réseau permettra à la métropole d'avoir de la visibilité sur les réalisations des autres membres, de bénéficier des échanges du réseau et de prendre du recul par rapport au contexte

français. La métropole attend ainsi des retours d'expérience qui enrichiront ses travaux, mais souhaite également s'engager pour collaborer avec ses voisins, avec d'autres territoires signataires. La dimension de communication politique n'est pas négligeable pour un événement, communication qui est encore en préparation. La signature du Pacte de Milan vient confirmer une politique menée depuis une dizaine d'années. De même, la possibilité de participer au Food Group d'Eurocities, pour bénéficier des échanges, est une proposition qui émane des Relations Internationales et non du service chargé de l'alimentation. L'international n'est pas vu comme une priorité.

Perspectives

Les échanges entre pays européens ne concernent pas nécessairement des bonnes pratiques ou des accords politiques : la direction environnement souhaiterait inclure dans les discussions PAT un acteur privé qui commerce des produits de circuits-courts en provenance d'Espagne. Ce sont des produits complémentaires qui ne sont pas produits sur le territoire de la métropole, et qui pourraient permettre de répondre à la demande de produits à la fois locaux et biologiques. Intégrer un acteur privé dans les discussions autour de l'alimentation permettrait d'approfondir la réflexion sur le local : faut-il des productions du département, mais issus de l'agriculture conventionnelle, ou des produits espagnols, mais biologiques ?

Conclusion partielle :

Les territoires objets de cette étude présentent ainsi une grande disparité de situations quant à leurs coopérations internationales en matière d'alimentation. En fonction de variables aussi diverses que la volonté politique des élus, l'implication des techniciens, l'historique de la préoccupation alimentaire ou encore la situation géographique du territoire, ils considèrent les projets d'échanges d'une importance différente, n'engagent pas ces projets avec les mêmes intentions et n'en tirent pas les mêmes bénéfices. Comment peut-on alors les regrouper pour clarifier les différentes contributions de l'action extérieure des collectivités pour les politiques alimentaires locales ?

Typologie globale

Méthodologie :

À partir de l'état des lieux des actions internationales des intercommunalités RnPAT et Terres en villes, nous avons examiné une série de variables pour identifier des corrélations. Les variables quantitatives sont celles de la taille et la nature de l'intercommunalité et de sa population, les variables qualitatives sont la nature du dispositif international utilisé et des actions menées, le lien avec les services de relations internationales, le lien avec la chambre d'agriculture et les apports des dispositifs identifiés par les interlocuteurs.

Les variables ici exposées ne suffisent pas à expliquer la diversité des situations : des territoires très avancés dans l'élaboration de leur PAT (Clermont-Ferrand) ne mènent que peu de coopérations, alors que des territoires moins avancés ou en dehors des questions de labellisation travaillent régulièrement avec d'autres territoires (Pyrénées Catalanes, Grand Lyon par exemple).

Il ne semble pas y avoir d'effet de territoire. Nous avons donc établi une typologie qualitative à partir d'un angle d'approche : **à quel moment le dispositif d'échange international intervient-il dans la dynamique PAT ?** Nous avons mis en parallèle, pour chaque territoire, une chronologie des politiques agricoles et alimentaires et une chronologie des actions internationales. Les apports des dispositifs internationaux identifiés par les interlocuteurs ont aussi participé à la définition d'une typologie orientée par les attentes des intercommunalités par rapport aux projets d'échange entrepris.

AECT comme complément			AECT comme catalyseur	
Ces territoires mènent une action d'échange international une fois le PAT solidement constitué ou parce qu'ils ont une politique alimentaire déjà ancrée sur le territoire.			Ces territoires ont constitué leur politique alimentaire avec des dispositifs qui ont lancé la dynamique ou aidé à la structuration	
Échanges	Rayonnement international	Potentiel	Aect participe à la structuration	Aect point d'origine
Ces territoires mènent des AECT pour développer leur politique alimentaire par des idées extérieures	Ces territoires attendent de l'AECT une forme de notoriété mais pas nécessairement d'apports concrets pour le PAT	Ces territoires voient l'AECT comme un facteur de développement du PAT, mais inenvisageable tant que le PAT n'est pas lancé	Ces territoires ont travaillé avec des territoires étrangers à plusieurs étapes dans la construction de leur politique alimentaire	Pour ces territoires, les échanges avec d'autres territoires ont contribué à lancer la dynamique PAT
CCRA Lyon Terre et Cité Aix-Marseille Pyrénées Catalanes	Nantes PNR Lubéron PETR Clermont Montpellier Toulouse	Angers Toulouse Lille PNR Livradois	PNRSE Grenoble Mouans-Sartoux	Rennes Besançon Grenoble

L'AECT comme complément

1) L'AECT comme vecteur d'échanges

Ces territoires engagent une action internationale une fois leur politique agricole et alimentaire bien structurée. Les échanges doivent alors servir à approfondir des axes ou à développer d'autres aspects du PAT, à améliorer leur fonctionnement, à rafraîchir la réflexion en se confrontant à de nouvelles idées ou à des pratiques différentes (ex : Grand Lyon). Ce peut être aussi un moyen de renforcer sa crédibilité grâce à un partenaire extérieur (ex : Terre et Cité). Les partenariats fonctionnent sur un principe de complémentarité. L'AECT est alors vue comme non nécessaire au développement et au fonctionnement du PAT, mais comme un bon complément.

Particularité du Grand Lyon : le changement de compétence entre la ville et la métropole rend plus complexe la classification du Grand Lyon. La ville a participé à un projet Urbact (2015) qui a permis de réunir tous les acteurs associatifs autour de l'accessibilité sociale en matière d'alimentation, ce qui constitue une première étape dans l'interconnaissance des acteurs concernés par la gouvernance alimentaire.

Modèle type de chronologie :

Politique alimentaire	Projets internationaux
x	
x	
(x)	x
(x)	x

2) L'AECT comme action de rayonnement international

Ces territoires engagent une action internationale à caractère de promotion, qui n'entretient qu'un rapport lointain avec la politique menée sur le territoire. Ces actions sont le signe d'un engagement fort sur le territoire, approfondi par une présence à l'international sur les questions alimentaires, qui prend la forme de signature de traités internationaux ou de participation à des réseaux mondiaux. Les destinataires de cette communication peuvent être les citoyens, les partenaires locaux, nationaux ou internationaux. Cependant, les acteurs n'attendent pas vraiment d'effets concrets sur leur manière de fonctionner ou sur la dynamique PAT. L'accueil d'un sommet international signifierait naturellement des retombées sur le territoire par exemple, mais pas pour les équipes PAT (ex : Nantes). L'alimentation est un vecteur de rayonnement pour l'intercommunalité (ex : Grand Clermont) mais la dimension d'échange est peu présente. Si les chargés de mission parlent d'échanges d'expériences pour le Pacte de Milan, la première raison de la signature du pacte est d'abord une action de promotion du territoire.

Modèle type de chronologie :

Politique alimentaire	Projets internationaux
X	
X	X
x	

3) L'AECT comme facteur de développement potentiel du PAT

Pour les acteurs de ces territoires, il est tout simplement trop tôt pour commencer à échanger avec des territoires étrangers, sans que cela soit dû au stade d'avancement du PAT. La coordination des multiples acteurs qui composent la gouvernance du PAT a parfois été trop complexe pour y ajouter d'autres partenaires, étrangers aux problématiques locales (ex : PNR du Livradois-Forez). Une fois la gouvernance du PAT structurée et le diagnostic achevé, les échanges internationaux peuvent permettre de répondre aux questions de réalisations. Une autre raison de considérer les échanges internationaux comme devant intervenir dans un second temps est que les acteurs du PAT ne se considèrent pas prêts, ou le PAT n'est pas considéré comme assez avancé pour avoir de la matière à échanger (ex : Angers Loire Métropole). Ce qui n'empêche pas les services alimentation ou relations internationales d'envisager, voire de planifier des futurs partenariats à l'étranger, comme c'est le cas pour Angers ou Lille. Dans le cas de la MEL, le manque de projets internationaux résulte surtout de la faiblesse de l'investissement de la métropole dans les relations internationales en général.

L'AECT comme catalyseur :

L'action internationale entreprise par ces territoires est vue comme contribuant à la progression de la dynamique PAT sur le territoire, en étant à l'initiative ou en représentant des étapes importantes de la politique alimentaire.

4) L'AECT comme Point d'origine de la dynamique PAT

Une action internationale a été, pour ces territoires, le début de la concertation partenariale sur le sujet agricole ou alimentaire. Les projets européens notamment, donnent un cadre de réalisation à des mouvements jusque-là informels sur le territoire, en gestation. Ainsi, à Rennes, la candidature destinée à un projet européen, nommée Food'Ture, a permis au chargé de mission alimentation d'expérimenter davantage le travail en commun avec une association (FRCIVAM) et de bénéficier d'un aperçu des actions mises en place à travers l'Europe, au moment où débutait la politique alimentaire de la métropole rennaise. Pour Grenoble Alpes Métropole également, des projets européens ont entraîné des changements significatifs : le projet Métropole Nature a marqué l'entrée de l'agriculture dans l'aménagement métropolitain (avec la création d'un vice-président et du service correspondant), le projet Rurbance a permis d'élargir les champs concernés par l'alimentation. Enfin, c'est l'exemple du Grand Besançon qui illustre le mieux cette catégorie. En effet, la participation de l'agglomération au programme européen EQUAL, pour construire le projet SAUGE, a institué un groupe d'acteurs qui a porté la politique agricole et alimentaire (inexistante avant 2003) jusqu'à l'entreprise de la démarche PAT.

Modèle type de chronologie :

Politique alimentaire	Projets internationaux
(x)	
	x
x	
x	

5) L'AECT comme élément de structuration des politiques locales :

Les projets internationaux ont signifié pour ces territoires un réel apport en matière de gouvernance et de méthode de fonctionnement, et ont ainsi contribué à la structuration et à la consolidation du projet alimentaire de territoire. Il peut s'agir d'une méthode de travail, comme dans le cas de PNRSE, la participation au projet Interreg AD-T, débutée un an après le lancement du diagnostic marquant la première phase du PAT, doit permettre à toutes les parties prenantes d'expérimenter sur le long terme pour construire une méthode de travail, à la fois chacun sur son territoire et de manière transfrontalière. Pour Mouans-Sartoux, ce sont les échéances et les livrables inhérents aux programmes Urbact qui ont contribué à instaurer un fonctionnement (des réunions régulières) et à approfondir la dimension agricole du PAT, donc à le rendre plus transversal.

Particularité de Grenoble Alpes Métropole : la métropole peut intégrer deux catégories, car elle échange en continu avec ses partenaires italiens sur le sujet alimentaire depuis les années 2000.

Modèle type de chronologie

Politique alimentaire	Projets internationaux
x	
(x)	x
x	
	X

Conclusion partielle :

Les territoires pour lesquels l'action internationale a joué un rôle structurant sont minoritaires dans l'échantillon. Pour beaucoup, l'AECT est secondaire par rapport au développement local : dans un contexte de dépenses restreintes et de surcharge des services, la priorité sera donnée aux actions qui ont un impact direct et visible sur le territoire.

Conclusion générale

Pour établir un état des lieux des coopérations internationales et de leur influence sur les politiques alimentaires locales au sein des territoires porteurs de PAT, nous avons identifié les dispositifs, les territoires et les réalisations. Parmi les dispositifs d'action extérieure à destination des collectivités territoriales qui permettent de mener des actions en matière alimentaire : les plus utilisés par les collectivités sont les réseaux et les projets européens. La coopération décentralisée, depuis quelques années, se tourne peu à peu vers les problématiques alimentaires, mais les collectivités candidates aux appels à projet du MEAE sont encore peu nombreuses. On note toutefois que la thématique grandit dans les appels à projets nationaux et européens. Les territoires tirent de ces actions internationales des bénéfices certains, qui touchent au fonctionnement, aux idées et aux acteurs qui entreprennent la démarche PAT.

Lors d'échanges internationaux, le PAT est valorisé comme spécificité française en tant que dispositif réglementaire permettant une gouvernance multipartenariale originale et l'intégration de l'alimentation dans l'aménagement du territoire. Ainsi, la réunion d'acteurs de nature différentes (collectivités, associations...) et la dynamique collective qui s'ensuit représente la plus-value des territoires français comme Mouans-Sartoux ou l'association Chemin Faisant. L'engagement dans un PAT donne de la légitimité aux territoires pour prendre part à des projets internationaux : c'est l'annonce du PAT qui a fait intégrer la métropole Aix-Marseille au projet MADRE par exemple.

Les agglomérations porteuses de PAT qui s'engagent à l'international sur le sujet alimentaire ne sont cependant pas majoritaires. On peut penser que les bénéfices tirés des actions de coopération internationale sont souvent de l'ordre de l'informel, difficilement quantifiables et ainsi difficile à justifier auprès des élus, de la direction des services ou des mandants-citoyens. Le fait que la compétence internationale ne soit pas une compétence obligatoire des collectivités est un argument qui freine les projets internationaux.

La collectivité n'a pas toujours à monter elle-même des projets pour participer à des actions internationales : en mobilisant son réseau, la collectivité peut être associée aux projets, en tant que territoire terrain ou en tant que partie prenante. En cela, il serait intéressant d'évaluer la connaissance qu'ont les gouvernements locaux de l'activité des associations sur leur territoire, mais aussi de l'activité des chercheurs. Investir le réseau des chambres et de l'APCA serait également un moyen de participer à des projets internationaux, quel que soit le dispositif mobilisé.

Annexes

- A. Grilles d'entretien avec les chambres, les collectivités, les réseaux
- B. Glossaire

Annexe A : Grilles d'entretien

Grille d'entretien indicative destinée aux collectivités

Questions principales :

- **lien des coopérations avec la politique agricole et alimentaire**
- **services impliqués, partenaires, acteurs porteurs**

- Avez-vous fait appel à un dispositif de coopération internationale (coopération décentralisée, appartenance à un réseau thématique international, participation à un projet européen, utilisation de fonds européens) pour mettre en place votre PAT ou avez-vous un partenariat sur les questions alimentaires ?
- Pourquoi cette coopération ? Quels obstacles avez-vous rencontrés, qui vous auraient décidé à entreprendre une coopération ? Dépasser un blocage ? Par stratégie politique ?
- Pourquoi ce partenaire ?
- Quels apports ?
- Quelle organisation interne ? quels sont les services concernés ?
- Qui sont les partenaires incontournables nationaux et internationaux ?

Si pas d'action internationale en lien avec le PAT :

- Quelles relations partenariales avez-vous ? Avez-vous songé à intégrer les problématiques alimentaires dans les échanges ?
- Quel aspects de votre stratégie alimentaire pensez-vous pouvoir conseiller/forces du PAT ? Pourriez-vous vous faire ambassadeur de votre projet ?
- Selon vous, une collaboration internationale pourrait-elle contribuer au PAT ?
- Que font les partenaires internationaux que vous avez par ailleurs sur cette question ?

- Quel rôle ont les **chambres d'agriculture** ? Poussent-elles vers l'international ? Ont-elles des projets de coopération internationale ?

Grille d'entretien indicative destinée aux Chambres d'agriculture

Les agglomérations (ou plus largement, les collectivités) sont-elles impliquées dans les projets internationaux des chambres d'agriculture ?

Pourquoi ?

Selon quelles modalités ?

Serait-il intéressant de les impliquer davantage à l'avenir ?

Les chambres d'agriculture accompagnent-elles les projets internationaux des agglomérations (collectivités)?

Pourquoi ?

Selon quelles modalités ?

Serait-il intéressant de s'y impliquer davantage ?

La chambre d'agriculture mène-t-elle des projets de coopération internationale par ailleurs et quels sont-ils ?

Grille d'entretien indicative destinée aux têtes de réseaux internationaux

Present your network, its members and its action.

Who are the members ? From which areas ? How many french cities ?

What are the conditions to be part of this network ? (entrance fee ?)

How did cities contribute/ take part in the network ?

What did they expect from it ?

Among the cities participating in your network, do you know cities that have cooperated (international partnerships for example) on the subject of urban food system ? ex : decentralised cooperation, european projects...). And what kind of partnership was it ?

And from your other experiences ?

Other devices I didn't mention ?

Why did those cities cooperate ? What did they expect ?

What could they exchange ? With whom ? Why this partner ?

Which departments were involved ?

What prevents other cities from developing such projects ?

Did you see a lot of « North-north » cooperation ?

Who are the major partners (international organisations like FAO, UE, NGOs...)?

What are the reasons/factor for success ?

Annexe C : Glossaire

AECT : action extérieure des collectivités territoriales

ARF : Association des Régions de France.

C40 : Cities Climate Leadership

CGLU : Cités et Gouvernements Locaux Unis

CIRAD : Le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement

DAECT : délégation à l' action extérieure des collectivités territoriales.

DG Regio : Direction Générale de la politique régionale et urbaine de l'Union Européenne

FAO : Food and Agriculture Organization

FEADER : fonds européen agricole pour le développement rural.

FEAMP : fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche.

FEDER : fonds européen pour le développement régional.

FICOL : facilité de financement des collectivités territoriales françaises créée par l'AFD en 2014.

FNCUMA : Fédération nationale des coopératives d'utilisation du matériel agricole

FRCIVAM : Fédération régionale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural

ICLEI-RUAF : International Council for Local Environmental Initiatives, associé à la fondation RUAF Resource Centres on Urban Agriculture and Food Security pour le groupe de travail sur l'alimentation.

IPES Food : International Panel of Expert on Sustainable food systems

INRA : Institut National pour la Recherche Agronomique

MAAF: Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

MEAE : Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères.

MUFPP : Milan Urban Food Policy Pact

ODD : Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

ORU-FOGAR : Organisation des Régions Unies, Forum des gouvernements régionaux et des associations mondiales de régions.

PAT : projet alimentaire territorial.

PETR : pôle d'équilibre territorial et rural

PCAET : Plan Climat Air Énergie Territorial

PNR : Parc Naturel Régional

SCOT : Schéma de Cohérence Territorial

Bibliographie

Brand C. (ed.), Bricas N. (ed.), Conaré D. (ed.), Daviron B. (ed.), Debru J. (ed.), Michel L. (ed.), Soulard C.T. (ed.). *Construire des politiques alimentaires urbaines. Concepts et démarches*. 2017. Versailles : Ed. Quae, 158 p.. (Update sciences et technologies).

Doyen, Marie Flore. *La coopération décentralisée sur les systèmes alimentaires, quels rôles pour l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture ?*. Mémoire de Missin Professionnelle, 2017.

Garcia E. *L'action internationale des collectivités territoriales : un outil de développement des territoires français?*. Géographie. Université de Cergy Pontoise, 2013.

Moragues-Faus A., *Report on Global and National City Networks*, Sustainable Places Institute, Cardiff University, Uk., 2018. DOCUMENT NON PUBLIÉ.

Pasquier, Romain. « Quand le local rencontre le global : contours et enjeux de l'action internationale des collectivités territoriales », *Revue française d'administration publique*, vol. 141, no. 1, 2012, pp. 167-182.